



Projet :
Renforcer l'impact du Commerce International
sur l'Emploi au Maroc

Etude :

**Revue des différentes études réalisées en matière d'impact du Commerce
International sur l'Emploi au Maroc**

Aomar Ibourk
aomaribourk@gmail.com

Nabil Boubrahimi
nboubrahimi@gmail.com

Novembre 2016

Plan de l'étude

Liste des acronymes.....	3
Liste des tableaux.....	4
Liste des figures.....	4
Avant-propos	5
Introduction	7
I- Marché du travail au Maroc : Tendances, Défis et Perspectives	9
1. Transition démographique et offre additionnelle du travail	9
2. Niveaux et tendances sectoriels de l'emploi	12
3. Fluctuations et trend du chômage catégoriel	18
4. Dispositifs en vigueur de la politique active de promotion de l'emploi	24
5. Réformes dans les politiques et les institutions du marché de travail	27
6. Orientations et perspectives de la Stratégie Nationale pour l'Emploi	29
II- Evolution des échanges extérieurs et de la politique commerciale du Maroc...	31
1. Environnement institutionnel du commerce extérieur au Maroc	31
2. Orientations majeures de la politique commerciale.....	33
3. Enjeux et défis de la politique commerciale du Maroc	37
4. Recoupement politique commerciale et plans sectoriels	41
III- Mesure de l'impact du commerce extérieur sur l'emploi	43
1. Etudes d'impact au niveau national.....	43
- Principales questions traitées	
- Approches méthodologiques mobilisées	
- Qualité des données mobilisées	
- Nature des résultats obtenus	
- Evaluation de l'approche, extensions et développements récents	
2. Etudes d'impact au niveau international.....	51
- Cas du Brésil	
- Cas de la Malaisie	
- Cas de l'Afrique du Sud	
IV- Développements à analyser concernant l'impact du commerce international sur l'emploi....	53
1. Les différentes approches quantitatives mobilisées	53
2. Les prolongements des approches quantitatives	54
3. Le choix du secteur porteur	55
4. Mesures d'accompagnement et perspectives potentielles	56
Références bibliographiques.....	58
Annexes.....	59

Liste des acronymes

AELE	:	Association Européenne de Libre-Echange ;
ALE	:	Accord de Libre-Echange ;
ALECA	:	Accord de Libre Echange Complet et Approfondi ;
BIT	:	Bureau International du Travail ;
CMPE	:	Centre Marocain de Promotion des Exportations ;
CNCE	:	Conseil National du Commerce Extérieur ;
CNUCED	:	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement ;
CCG	:	Conseil de Coopération du Golfe ;
EDI	:	Echange de Données Informatisées ;
GATT	:	General Agreement on Tariffs and Trade ;
HCP	:	Haut-Commissariat au Plan ;
MAEC	:	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération ;
MCE	:	Ministère délégué chargé du Commerce Extérieur ;
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances ;
OC	:	Office des Changes ;
OCDE	:	Organisation de coopération et de développement économiques ;
OCE	:	Office de Commercialisation des Exportations ;
OFEC	:	Office des Foires et Expositions de Casablanca ;
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce ;
PAI	:	Plan d'Accélération Industrielle ;
PMV	:	Plan Maroc Vert ;
PNSPCE	:	Plan National de Simplification des Procédures de Commerce Extérieur ;
PRMI	:	Pays à revenu moyen inférieur ;
SCM	:	Système Commercial Multilatéral ;
SNE	:	Stratégie Nationale de l'Emploi ;
UE	:	Union-Européenne ;

Liste des tableaux

Tableau 1	: Tableau récapitulatif des mutations sectorielles enregistrées durant la période 2000-2015	18
Tableau 2	: Echanges commerciaux du Maroc dans le cadre des ALE	35
Tableau 3	: Echanges commerciaux par groupe de produits (millions dhs).	39
Tableau 4	: Principaux secteurs industriels exportateurs	55

Liste des figures

Figure 1	: Evolution de la population totale et taux d'accroissement annuel moyen	09
Figure 2	: Evolution de la pyramide des âges au Maroc	10
Figure 3	: Evolution de l'emploi (15 ans et plus)	13
Figure 4	: Evolution du taux de croissance du PIB et des créations nettes d'emploi	14
Figure 5	: Evolution de l'emploi selon le secteur d'activité	15
Figure 6	: Evolution de la structure de l'emploi selon les secteurs d'activité entre les deux périodes considérées	15
Figure 7	: Evolution des créations annuelles moyennes d'emplois par branche d'activité période 2000-2009 (avant crise financière mondiale)	16
Figure 8	: Evolution des créations annuelles moyennes d'emplois par branche d'activité période 2010-2015(*) (après crise financière mondiale)	17
Figure 9	: Evolution du taux de chômage par milieu de résidence (en %)	19
Figure 10	: Taux de chômage par niveau de diplôme et sexe (2013) (en %)	20
Figure 11	: Taux de chômage selon l'âge et le milieu de résidence en 2015 (en %)	21
Figure 12	: Taux de chômage selon le diplôme et l'âge en 2014 (en %)	21
Figure 13	: Evolution du taux de chômage selon le niveau de diplôme (en %)	22
Figure 14	: Evolution du taux de chômage par diplôme entre 2010 et 2015 (en %)	22
Figure 15	: Répartition des chômeurs selon le type de chômage et le niveau de diplôme en 2014 (en %)	23
Figure 16	: Part des chômeurs de longue durée 2014 (en %)	23
Figure 17	: Evolution du nombre de bénéficiaires du programme "Idmaj"	25
Figure 18	: Evolution du nombre de bénéficiaires du programme "Taehil"	26
Figure 19	: Evolution des performances des principaux ALE conclus par le Maroc (en millions de dirhams)	36
Figure 20	: Performance du Maroc dans le domaine de la facilitation des échanges: Indicateurs OCDE	37
Figure 21	: Evolution du déficit commercial en % du PIB et du taux de couverture en % (2000-2014)	38
Figure 22	: Evolution du taux de couverture en % entre 2010 et 2015	38
Figure 23	: Evolution du solde de la balance commerciale 2010-2015 (en millions de Dhs)	39
Figure 24	: Ventilation géographique des importations marocaine en pourcentage (2014).	40
Figure 25	: Ventilation géographique des exportations marocaines en pourcentage (2014).	40
Figure 26	: Contributions sectorielles à la croissance (en points)	41

Avant-propos :

Compte tenu des ambitions du Maroc pour une meilleure intégration de son économie dans son environnement régional mais aussi au sein des échanges internationaux, la présente étude revêt une dimension stratégique et constituera une contribution à la compréhension des liens entre le commerce international et la dynamique du marché de l'emploi. Les objectifs retracés s'articulent autour du recentrage de la conception de politiques et des plans sectoriels afférents au commerce international sur la création et la pérennisation de l'emploi productif et décent. L'ambition de ce partenariat d'envergure est d'instaurer une vision claire permettant de capter les effets d'entraînement du commerce extérieur et de les traduire durablement en opportunités d'emplois qualitatifs.

Ainsi, dans le contexte d'une économie mondiale de plus en plus intégrée, le Maroc a opté pour un choix volontariste d'ouverture commerciale à travers son adhésion au système commercial multilatéral mais aussi en concluant une panoplie d'accords de libre-échange. Si la corrélation entre commerce international et croissance économique est bien établie, il n'en demeure pas moins que le lien entre les échanges commerciaux et l'emploi s'avère plus complexe et souvent controversé. En effet, la libéralisation à elle seule n'est pas suffisante mais dépend d'autres paramètres pour traduire les flux d'import et d'export en postes d'emplois.

D'un point de vue théorique, le commerce international pourrait se traduire soit par une destruction d'emplois lorsque les importations remplacent une production nationale insuffisamment compétitive, soit par la création de nouvelles perspectives lorsque la demande extérieure adressée au pays permet de stimuler le tissu productif orienté vers l'export. Cette dynamique pourrait être appréhendée comme une opportunité permettant d'orienter l'économie nationale vers les secteurs qui offrent une meilleure productivité et qui permettent au pays de s'insérer plus efficacement dans les chaînes de valeur mondiales.

Par ailleurs, force est de constater que les analyses empiriques qui s'intéressent à clarifier la relation entre le commerce international et l'emploi se heurtent à une difficulté majeure qui consiste à établir des liaisons de causalité claires et avérées. Cette complexité est d'autant plus amplifiée que les facteurs agissant sur le marché du travail sont multiples et dépendent de la situation de chaque pays : politiques macro-économiques, changement technologique, mouvements accompagnant le cycle économiques...etc., (BIT et OMC, 2007).

Selon la CNUCED (2013), la libéralisation du commerce des marchandises n'a pas d'incidence sur le niveau général de l'emploi, mais influe en revanche sur l'emploi et les salaires au niveau sectoriel et professionnel. En revanche, le secteur tertiaire serait le stimulant principal de la croissance et de l'emploi en dépit l'échangeabilité limitée de certains secteurs d'activité et de la volatilité des occasions de travail générées.

Au cours des deux dernières décennies, le Maroc a entrepris une multitude de réformes sectorielles visant à hisser le niveau de compétitivité des entreprises nationales, à promouvoir la facilitation des échanges et à améliorer le contenu de l'offre exportable. C'est à ce titre que

la politique commerciale s'oriente de plus en plus vers la diversification des partenariats et l'approfondissement de la coopération sud-sud dans un cadre de simplification procédurale et de modernisation institutionnelle. Aussi, la politique relative au marché du travail s'efforce d'ériger les secteurs exportateurs en des leviers potentiels susceptibles de contribuer efficacement et durablement à la création d'emplois.

Eu égard au rôle central de l'ouverture commerciale dans les processus de développement des nations, le projet « *Renforcer l'impact du commerce international sur l'emploi* » a été lancé, pour une durée de 30 mois, au titre d'un partenariat entre le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales, le Ministère délégué auprès du ministre de l'Industrie, de l'investissement et de l'économie numérique chargé du commerce extérieure et le Bureau International du Travail (BIT), et ce avec un appui financier de l'Union Européenne.

L'étude est orientée vers la compréhension des impacts du commerce international sur l'emploi au niveau du Maroc à travers une analyse des apports de la politique commerciale et de la stratégie nationale de l'emploi et à travers une revue des principaux travaux théoriques et empiriques menés à ce propos.

Introduction :

Dans un contexte mondial et régional marqué par la récurrence des crises et des perturbations et par la lenteur du rythme de la reprise, l'économie marocaine a su maintenir sa résilience comme en témoigne l'évolution des principaux indicateurs macro-économiques au titre de l'année 2015. Il s'agit de la réduction du déficit budgétaire à 4,3 %, le recul du déficit commercial de 22 %, l'augmentation des investissements directs étrangers de 19%, la maîtrise de l'inflation en dessous de 2%, l'enregistrement d'un niveau exceptionnel des réserves de change de 214 Milliards de dirhams permettant la couverture de 6 mois et 14 jours d'importation et la diminution du taux de chômage à moins de 10%¹.

La croissance économique, dont la régularité demeure fragilisée par les conditions pluviométriques, s'est inscrite dans un rythme soutenu en enregistrant un taux moyen de 4,5% entre 2000 et 2014 contre un taux de 3,9% entre 1990 et 1999. La tertiarisation progressive de l'économie marocaine ainsi que le comportement positif de la demande intérieure représentent les principaux moteurs de cette performance. Aussi, il est à noter que les stratégies sectorielles préconisées ont induit une dynamique de modernisation en faveur d'une stabilisation de la croissance et d'une orientation de plus en plus affirmée vers des activités à forte valeur ajoutée.

C'est ainsi que le Plan Maroc Vert (PMV) a contribué à atténuer la volatilité de la contribution du secteur agricole au PIB et que la succession des plans industriels (le Plan Émergence en 2004, le Pacte pour l'émergence en 2009 et le Plan national d'Accélération Industrielle en 2014) a impulsé une modification sensible de la structure du tissu productif et des exportations. Ces stratégies se sont également fixées comme objectif de lutter contre la précarité et le manque de qualification des emplois créés.

Sur le plan des échanges extérieurs, le défi majeur pour le Maroc consiste à atténuer l'ampleur de la concentration de son commerce extérieur sur ses partenaires historiques, notamment au niveau de l'Union-Européenne. La diversification des partenariats permettrait non seulement de pallier les risques systémiques mais offrirait également de nouvelles perspectives et conduirait à des relations plus équilibrées.

Il s'agit également de consolider l'ancrage régional du Maroc en l'occurrence à l'échelle de l'espace méditerranéen et de l'Afrique subsaharienne. En effet, les complémentarités non exploitées des pays de la région en raison de l'insuffisance de leur intégration se traduisent par un manque à gagner considérable en termes de commerce et d'investissements.

L'évolution progressive de la contribution du secteur industriel à la création de la richesse et de l'emploi témoigne de la pertinence des choix opérés par le Maroc dans le cadre du plan d'accélération industrielle qui aspire à promouvoir les leviers de la transformation structurelle de l'économie marocaine. C'est à ce titre que l'articulation entre la politique commerciale, la politique

¹ Données du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

industrielle et les autres politiques sectorielles et transversales, dont principalement la politique d'emploi, s'avère primordiale en vue de garantir des effets d'entraînement positifs et pérennes.

Les réformes d'ordre macroéconomique et l'activation des plans sectoriels ont permis dans une certaine mesure de stabiliser l'incidence du fléau du chômage qui affecte davantage les jeunes diplômés primo-demandeurs d'emploi.

Dans une perspective à moyen terme, le Maroc continuera la transformation de son tissu productif à travers le développement de l'industrialisation de l'exportation pour se positionner sur la voie d'un dynamisme de compétitivité globale et d'insertion qualitativement plus avancée dans les chaînes de valeurs internationales. La diversification et l'intensification des investissements dans les infrastructures privées et productives, les chantiers mis en œuvre dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'industrie, notamment celle où le Maroc possède des avantages comparatifs certains comme les industries de l'automobile, de l'aéronautique, des industries métallurgiques, des industries chimiques et de l'agro-industrie, sont annonciateurs d'une croissance économique soutenue et riche en emplois.

Le Maroc est ainsi appelé à poursuivre l'élan des réformes structurelles qui sont de nature à améliorer le climat des affaires et à renforcer l'attractivité du pays en vue de capter les effets positifs de la demande extérieure et les traduire en opportunités d'affaires et d'emplois pour les secteurs exportateurs.

Le présent rapport apporte des éclairages sur les liens entre le commerce international et l'emploi au niveau du Maroc à travers une revue des principales études menées dans ce sens. Les objectifs fixés pour ce travail consistent à :

- ♦ Fournir une vue panoramique de la situation du marché du travail et de la politique de l'emploi au Maroc ;
- ♦ Retracer la structure et l'évolution des échanges commerciaux extérieurs du Maroc en analysant leurs impacts sur l'emploi et en tirer les principaux enseignements ;
- ♦ Proposer au comité national de consultation des données susceptibles d'enrichir ses suggestions en matière d'amélioration de l'impact du commerce international sur l'emploi en mettant à profit les principaux enseignements qui ressortent des expériences de certains pays similaires au Maroc.

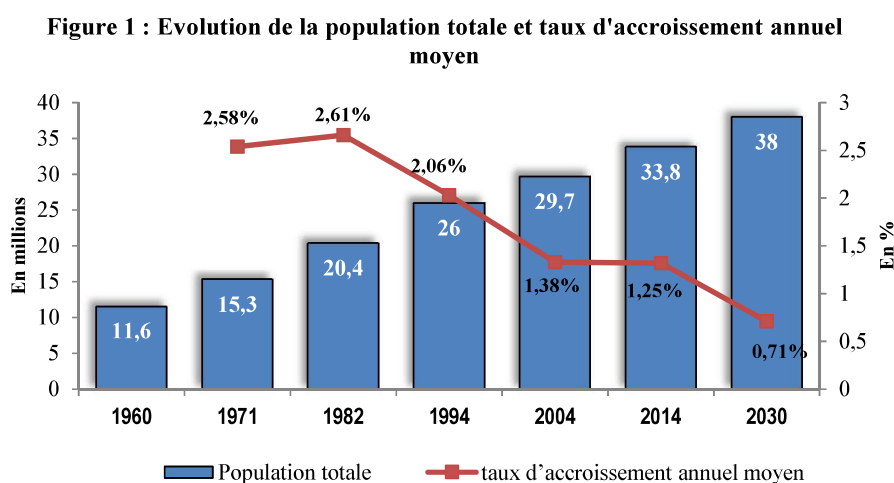
Au regard de ces objectifs, l'étude est articulée autour de quatre axes principaux :

- ♦ Marché du travail au Maroc : Tendances, Défis et Perspectives ;
- ♦ Evolution des échanges extérieurs et de la politique commerciale du Maroc ;
- ♦ Mesure de l'impact du commerce extérieur sur l'emploi ;
- ♦ Développements à analyser concernant l'impact du commerce international sur l'emploi.

1. Transition démographique et offre additionnelle du travail

Décélération continue de l'accroissement de la population totale conjuguée à une forte urbanisation

Selon les derniers résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2014, la population légale du Royaume, s'est établi à 33,8 millions d'habitants, soit un accroissement moyen de 1,25% par an depuis l'année 2004 contre 1,38% pour la période intercensitaire 1994-2004. Le rythme de croissance de la population totale est en décélération continue, passant de 2,61% entre 1982-1971 à 1,25% entre 2004-2014. Les projections du Haut-Commissariat au Plan (HCP) prévoient que la baisse du taux d'accroissement naturel de la population se poursuivra jusqu'à atteindre 0,7% vers 2030, soit près de 260.000 personnes de plus chaque année. La tendance baissière du taux d'accroissement de la population montre que le Maroc est en train d'arriver au terme de sa transition démographique caractérisée par une baisse conjointe des taux de fécondité et des taux de mortalité.



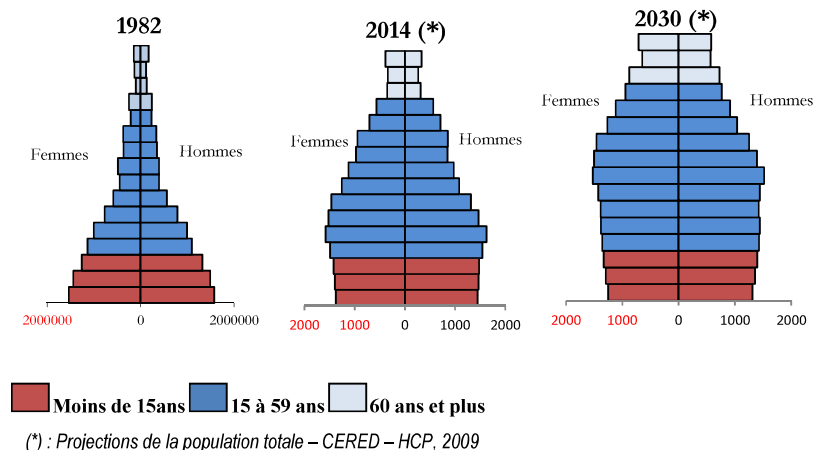
Source : HCP – RGPH + calculs auteurs

Par milieu de résidence, le rythme d'accroissement démographique est nettement plus élevé dans les zones urbaines (2,26%) contre seulement (0,06%) en moyenne par an pour la population rurale entre 2004 et 2014. Le taux d'urbanisation a plus que doublé entre 1960 et 2014 passant respectivement de 29,3% à 60,3%. L'effet de l'urbanisation s'est accentué au Maroc sous l'effet combiné d'au moins trois facteurs : une croissance démographique accélérée dans le passé qui s'est traduite, après un certain délai, par une poussée considérable de la population en âge d'activité, un exode massif et continu des ruraux vers les villes à la recherche de meilleures conditions de vie et d'un emploi et l'extension de l'urbanisation des zones rurales (reclassement de certaines zones rurales et de l'extension du périmètre urbain). La dynamique urbaine au Maroc, processus historique appelé à se poursuivre, pose ainsi plusieurs questions de fond en termes d'aménagement du territoire, d'organisation des activités productives et de compétitivité, etc.

Tendance à l'inversion de la pyramide des âges

Sous l'effet de la baisse de la fécondité et de la mortalité durant les dernières périodes intercensitaires, la configuration des pyramides des âges s'est métamorphosée principalement aux extrémités des groupes d'âges. De forme triangulaire, la pyramide des âges s'est transformée progressivement en forme en cloche, où la population en activité représente la partie prépondérante. En effet la part des jeunes de moins de 15 ans s'est repliée de 3 points en pourcentage passant de 31% en 2004 à 28% en 2014, cette part devrait atteindre 25% à l'horizon 2030 selon les projections de la population du HCP. L'autre aspect que révèle la pyramide des âges du Maroc est le vieillissement de la population. Le poids relatif de la tranche d'âge des « 60 ans et plus », a remarquablement augmenté passant de 6,3% en 1982 pour atteindre 9,6% en 2014, induisant plus exactement l'inversion de la pyramide des âges et, surtout, de la perte de la force de travail et la pression sur les régimes de retraite et pension.

Figure 2. : Evolution de la pyramide des âges au Maroc



Source : HCP – RGPH + calculs auteurs

Forte pression démographique sur le marché du travail

La part des personnes en âge d'activité (15-59 ans) s'est accrue de 60,7% en 2004 à 62,4% en 2014 et atteindra son maximum en 2018 (65% selon les projections du CERED), justifiant une forte pression démographique sur le marché du travail dans les années à venir, en raison de l'élan démographique issu des années passées de forte fécondité. C'est donc la tranche des personnes en âge d'activité qui devrait être, dans une perspective de court et de moyen termes, le point de mire des pouvoirs publics.

Dans ce contexte, le changement qui porte le plus à conséquences est le basculement progressif de la structure des âges qui se poursuit, du reste, au-delà de l'ère de la transition démographique c'est-à-dire à l'horizon 2030. En dépit de la baisse tendancielle du rythme démographique, la croissance future de la population des différents groupes d'âge aura des répercussions importantes sur les besoins socioéconomiques. Le développement du pays dépendra de la façon dont l'action publique répondra à ces besoins. En effet, l'évolution du ratio de dépendance

démographique², a connu son point d'inflexion en 2014 atteignant 0,53 (53 personnes inactives sur 100 actifs potentiels âgés de 15 à 60 ans) après avoir enregistré 1.13 en 1971, et il est prévu qu'il se stabilisera autour de 0.57 en 2030.

Les flux des jeunes, notamment les filles, entrants sur le marché du travail continueront à être la principale conséquence de l'évolution démographique dans les années à venir, d'autant plus que le niveau scolaire de cette catégorie de la population est en amélioration constante ce qui exercera davantage de pression sur le marché du travail.

Un gain net en matière d'alphabétisation de la population marocaine

En matière d'alphabétisation, les progrès réalisés par rapport à la situation héritée du Protectorat sont appréciables. Le taux d'analphabétisme des plus de 15 ans a baissé de 90% à l'aube de l'Indépendance à 32% en 2014 (RGPH). Cette baisse est d'autant plus marquée en milieu rural et parmi les hommes. En effet, entre 2004 et 2014, ce taux a baissé de 6,9% en milieu urbain et de 21,2% en milieu rural. De même, il a baissé de 17,5% pour les hommes et de 14,6% pour les femmes. Lié au rendement scolaire, l'analphabétisme est élevé parmi les jeunes de 15 à 24 ans (près de 36%), se répercutant sur le niveau de qualification de la population active occupée, sur la productivité du travail.

Compte tenu de ces insuffisances, la lutte contre l'analphabétisme est érigée en priorité nationale et plusieurs programmes d'envergure sont mis en œuvre, renforcés par l'action de la société civile pour réduire l'impact de ce fléau sur le développement économique et social mais leurs effets ne se sont pas encore fait sentir.

Un niveau d'éducation à améliorer...

Selon les données du recensement de 2014, la répartition de la population âgée de 25 ans et plus selon le niveau d'éducation montre qu'à l'échelle nationale, 45% ne dispose d'aucun niveau d'instruction, 21,2% disposent d'un niveau d'enseignement primaire, 12,3% du niveau du collège, 10,2% du niveau du lycée et 8% du supérieur. En milieu urbain, la proportion de la population n'ayant aucun niveau d'instruction est de 32,6% (66,4% en milieu rural) et celle disposant d'au moins du niveau secondaire est de 26,2% (4,3% en milieu rural).

Le nombre moyen d'années d'études de la population âgée de 25 ans et plus en 2014 est de 4,4 années. Cette moyenne est de 5,8 années en milieu urbain et de 1,9 années en milieu rural. Par sexe, le nombre moyen d'années d'études est de 5,3 années au niveau des hommes et de 3,4 années pour les femmes.

Une offre de travail caractérisée par un recul de la participation à l'activité ...

Les tendances rétrospectives de l'offre de travail font ressortir une baisse continue du taux d'activité durant les dernières années³. Celui-ci est descendu sous la barre de 50% au niveau national pour s'établir à 47,4% en 2015 (41,4% dans les villes et 56,7% en milieu rural). Cette tendance baissière du taux d'activité s'explique principalement par le recul important de l'offre

²Le taux de dépendance démographique mesure le rapport entre les populations de moins de 15 ans et les 60 ans et plus (population en âge d'inactivité) d'une part et la population en âge d'activité d'autre part.

³Enquête nationale sur l'emploi.

de travail des jeunes et la faible participation des femmes à l'activité économique en particulier dans les villes. En 2015, près d'un jeune (15-24 ans) sur trois (30,5%) est actif au niveau national. En termes d'évolution, la tendance à la baisse de la part des jeunes (15 - 24 ans) dans l'offre globale de travail se confirme d'une année à l'autre, de 26% en 2000 à 20,1% en 2010 pour se situer à 17,1% en 2014, soit un recul de 9 points de pourcentage durant cette période.

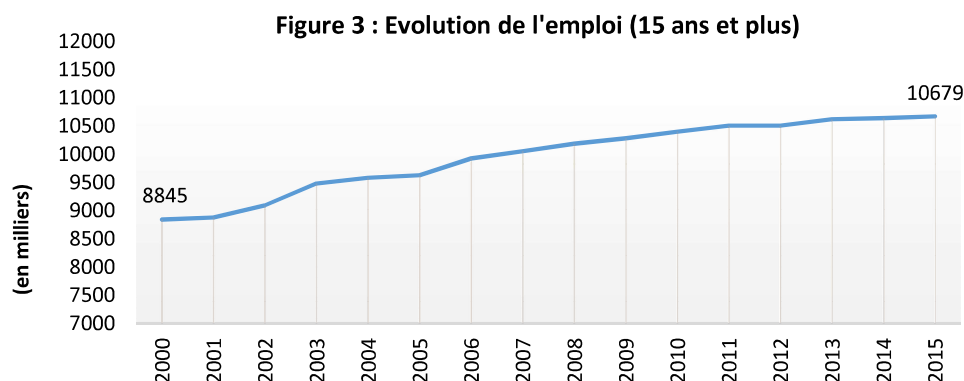
Selon le genre, force est de relever un écart important entre le taux d'activité des deux sexes en défaveur des femmes. Il se situe à 24,8% au niveau national en 2015 (contre 71,5% pour les hommes), soit l'un des plus faibles dans la région MENA. Le faible niveau de participation des femmes sur le marché du travail a plusieurs origines, notamment la répartition traditionnelle des rôles dans le ménage, les efforts importants déployés durant les dernières années dans le domaine de la scolarisation et l'allongement de la durée de scolarité (en milieu urbain surtout), etc.

Sur le plan qualitatif, malgré l'amélioration enregistrée durant la dernière décennie, le niveau de qualification de l'offre de travail, approché par le diplôme le plus élevé obtenu, reste globalement faible du fait que près de 59% des actifs (15 ans et plus) n'ont aucun diplôme en 2014(3) (40,8% en milieu urbain et 79% en milieu rural), 28,4% ont un diplôme de niveau moyen et 13% ont un diplôme de niveau supérieur.

2. Niveaux et tendances sectoriels de l'emploi

L'analyse rétrospective de la demande de travail sur la longue période 2000-2015 fait ressortir un rythme modéré de l'évolution de l'emploi. En 2015, le volume global de l'emploi s'est établi à 10.679.000 personnes, progressant au rythme de 1,3% en moyenne par an depuis 2000. Ce rythme d'évolution s'est caractérisé par une baisse amorcée depuis 2010 (0,5% entre 2010-2015 contre 1,7% entre 2000 et 2009) qui s'explique notamment par la conjoncture économique particulièrement difficile durant ces dernières années, tant à l'échelle internationale que nationale.

Néanmoins, en dépit d'un contexte globalement difficile, l'économie marocaine a permis de créer plus de 115.000 postes d'emploi chaque année en moyenne au cours des quinze dernières années, dont plus de 70% sont concentrés dans les villes. Les créations d'emploi ont concerné essentiellement les emplois rémunérés (+128.000 emplois par an), particulièrement dans les zones urbaines où l'essentiel des activités économiques relève des secteurs secondaire et tertiaire. En revanche, les emplois non rémunérés (composés essentiellement des aides familiales) ont enregistré une perte annuelle moyenne de 13.000 emplois durant cette même période.



Source : Elaboré par les auteurs sur la base des données du Haut-Commissariat au Plan.

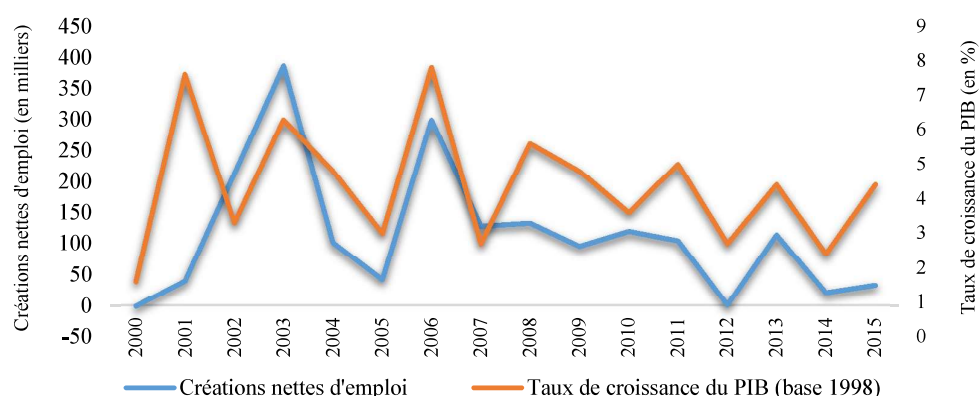
Ces chiffres globaux cachent une dynamique d'emploi différenciée selon les secteurs d'activité. Certains secteurs enregistrent des créations nettes d'emplois plus importantes, c'est le cas du secteur des services qui est le principal secteur pourvoyeur d'emplois, avec une création nette de plus de 84.000 postes d'emploi en moyenne par an entre 2000 et 2015, suivi du secteur du BTP qui a généré plus de 28.000 emplois par an et ce, malgré le ralentissement des activités de ce secteur depuis 2010 en raison notamment du manque de dynamisme sur le marché de l'immobilier. L'agriculture, où la performance dépend fortement des conditions climatiques et dans une certaine mesure de la mécanisation et la modernisation du secteur (Plan Maroc Vert), a enregistré une création moyenne de 7.000 emplois par an. En revanche, le secteur de l'industrie a perdu en moyenne 4.000 emplois par an au cours de cette période. Les destructions d'emploi ont concerné principalement les activités manufacturières orientées vers le marché extérieur notamment le textile, la bonneterie et l'habillement, confrontés à une pression concurrentielle accrue provenant des pays fabricants à bas coûts.

Faible contenu en emplois de la croissance

En dépit d'une croissance économique relativement soutenue (taux de croissance de 4,6% en moyenne par an entre 2000 et 2015), l'économie marocaine n'a pas permis de générer suffisamment d'emplois. L'analyse de l'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance fait ressortir qu'une hausse de la croissance économique d'un point de pourcentage entre 2000 et 2015 a entraîné une augmentation moyenne de l'emploi de 0,28 point de pourcentage, soit une création de près de 25.000 postes d'emploi en moyenne par an durant cette période.

En termes d'évolution, le contenu en emplois de la croissance économique a enregistré une tendance à la baisse durant les dernières années. En effet, si une augmentation de la croissance économique d'un point de pourcentage a entraîné une augmentation moyenne de l'emploi de 0,33 point de pourcentage au cours de la période 2000-2010 (création moyenne de plus de 29.000 emplois par an), elle n'a par contre engendré qu'une hausse moyenne de 0,14 point de pourcentage entre 2010 et 2015 (création moyenne de près de 15.000 emplois par an). Cette baisse est due principalement à l'effet de la crise financière mondiale ressenti par le secteur de l'industrie d'une part, et à l'amélioration des gains de productivité (particulièrement dans le secteur primaire) d'autre part.

Figure 4 : Evolution du taux de croissance du PIB et des créations nettes d'emploi



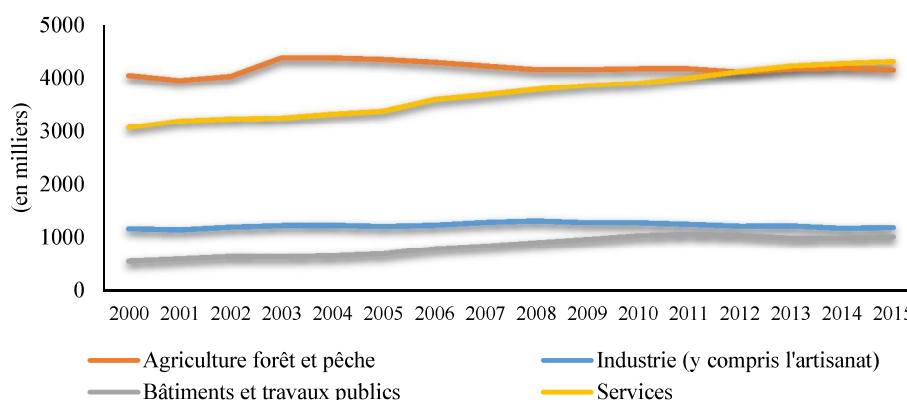
Source : Elaboré par les auteurs sur la base des données du Haut-Commissariat au Plan.

Des mutations sectorielles de l'emploi...

Des mutations sectorielles importantes marquent l'évolution de la structure de l'emploi au fil des années. Le secteur de l'agriculture, qui a été le premier employeur durant la dernière décennie, est désormais à quasi égalité avec le secteur tertiaire (qui inclut le commerce, les transports, la communication, l'administration générale et autres services), avec des parts d'emplois, respectivement, de près de 39% et 40% en 2015, contre 46% et 34,7% en 2000. Quant au secteur secondaire (Industrie et BTP), il vient en troisième position en légère hausse depuis 2000 (19,4%), et qui représentait 20,5% de l'emploi total (15 ans et plus) en 2015. Les mutations sectorielles de l'emploi qui se sont renforcées au cours de ces dernières années, s'expliquent notamment par les effets, sur le long terme, des progrès techniques sur la croissance économique et par conséquent sur l'emploi, induite par les changements qui affectent la demande, l'évolution technologique et la spécialisation internationale.

Comme le montre le graphique ci-après, l'évolution de la structure de l'emploi est marquée par deux phases distinctes : Une phase (avant crise financière mondiale) qui s'étale de 2000 à 2009 caractérisée par une évolution importante de l'emploi dans les deux secteurs des services et du BTP au détriment des secteurs de l'industrie et de l'agriculture, forêt et pêche, dont leurs parts dans l'emploi total ont diminué, respectivement, de 1 et 5 points de pourcentage au cours de cette période. Une deuxième phase (après crise financière mondiale), allant de 2010 à 2015, marquée par le renforcement du poids du secteur des services dans l'emploi (passant respectivement de 38% à 40%) au détriment des trois autres secteurs d'activités (Agriculture, BTP et industrie), où leurs parts dans l'emploi total ont baissé de 1 point chacun.

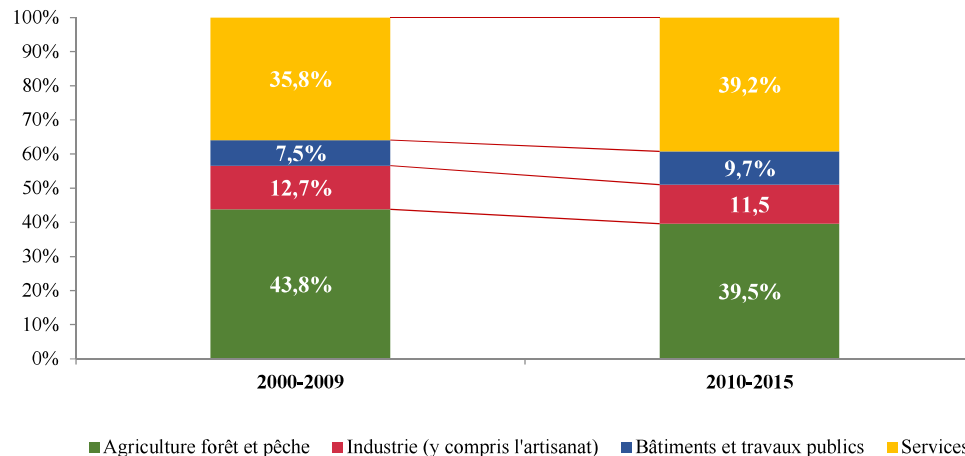
Figure 5 : Evolution de l'emploi selon le secteur d'activité



Source : *Elaboré par les auteurs sur la base des données du Haut-Commissariat au Plan.*

Globalement, il est intéressant de relever une réallocation des emplois des secteurs primaire et secondaire, particulièrement l'industrie, vers le secteur des services durant les quinze dernières années (voir graphique ci-après). Cependant, et vu que chaque grand secteur d'activité regroupe plusieurs branches d'activité fortement hétérogènes et variables en termes de valeur ajoutée et d'emploi, il s'avère nécessaire d'analyser la contribution de différentes branches d'activité aux changements et aux transformations de la structure de l'emploi et ce, pour les deux périodes considérées.

Figure 6 : Evolution de la structure de l'emploi selon les secteurs d'activité entre les deux périodes considérées



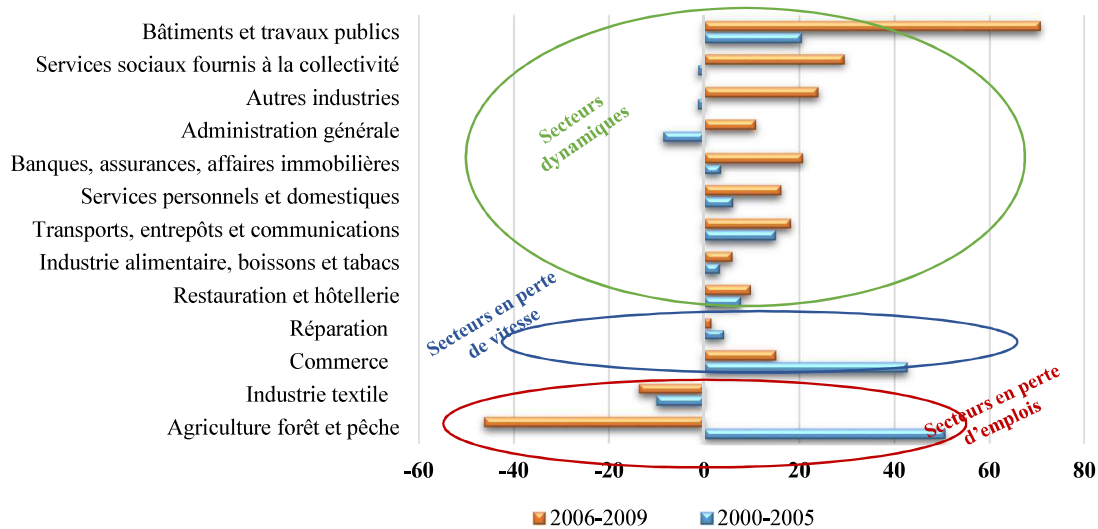
Source : Elaboré par les auteurs sur la base des données du Haut-Commissariat au Plan.

L'analyse de l'évolution de l'emploi par branche d'activité permet de distinguer quatre groupes de branches d'activité selon leurs contributions à l'emploi : i) branches d'activité dynamiques en termes de création d'emplois, ii) branches d'activité en perte de vitesse, iii) branches d'activité en reprise et iv) branches d'activité en perte continue d'emplois.

Au cours de la première période (avant crise financière mondiale) force est de constater une réallocation des emplois des branches d'activité en difficulté particulièrement l'agriculture, les activités manufacturières orientées vers le marché extérieur notamment le textile, bonneterie et habillement, vers des branches d'activité en expansion, particulièrement le BTP et les services (hors commerce et réparation). En effet, les branches d'activité de ces deux derniers secteurs d'activité ont contribué à plus de 90% de l'ensemble des emplois créés au cours de cette période. De plus, le nombre d'emplois générés par ces branches dynamiques a enregistré une tendance à la hausse, passant de 90.000 emplois en moyenne par an entre 2000 et 2005 à 193.000 emplois par an entre 2006-2009.

En revanche, les branches d'activité « agriculture, forêt et pêche », « commerce » et « réparation » ont enregistré une tendance baissière du rythme de création d'emplois durant cette période. L'agriculture a perdu en moyenne 46.000 emplois par an entre 2006 et 2009 contre une création annuelle moyenne de 51.000 emplois entre 2000 et 2005. Quant aux commerce et réparation, elles ont enregistré une création moyenne de 17.000 emplois par an entre 2006 et 2009 contre 47.000 emplois entre 2000 et 2005 (branches d'activité en perte de vitesse).

Figure 7 :Evolution des créations annuelles moyennes d'emplois par branche d'activité période 2000-2009 (avant crise financière mondiale)



Source : Elaboré par les auteurs sur la base des données du Haut-Commissariat au Plan.

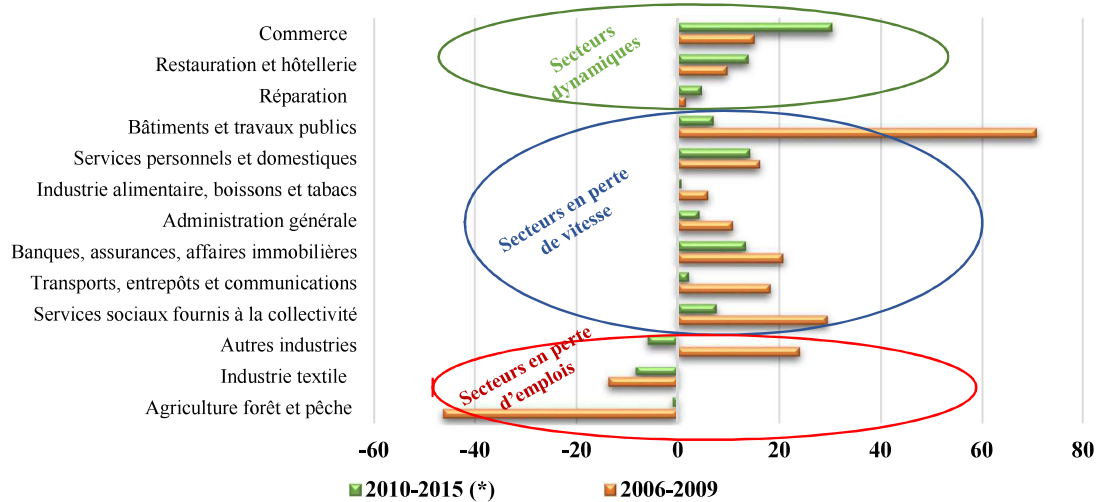
Pour la période allant de 2010 à 2015 (après crise financière mondiale), qui a été marquée par une conjoncture économique particulièrement difficile, l'analyse de la structure de l'emploi selon les branches d'activité économique fait ressortir une baisse continue de l'emploi dans les activités agricoles et celles de l'industrie du textile, en raison notamment, d'une part, de la substitution du facteur travail par le facteur capital comme conséquence directe du Plan Maroc Vert qui s'est fixé pour objectif la modernisation du processus de production afin d'améliorer les rendements et la valeur ajoutée agricole, et d'autre part, du ralentissement des activités manufacturières orientées vers l'extérieure (crise financière mondiale, concurrence internationale).

Quant au secteur du BTP qui était l'un des principaux secteurs attractifs des emplois lors de la première période, il est transformé en secteur en perte de vitesse, enregistrant ainsi une création de 7.000 emplois en moyenne par an entre 2010 et 2015 contre 71.000 emplois par entre 2006 et 2009. En ce qui concerne le secteur des services, force est de constater que les deux branches « commerce » et « réparation » qui étaient en perte de vitesse lors de la première période, elles ont enregistré une reprise durant cette deuxième période, dont le nombre d'emplois générés a plus que doublé, atteignant 35.000 emplois en moyenne par an entre 2010 et 2013⁴ (contre 17.000 emplois entre 2006 et 2009). La reprise des activités du commerce s'explique en partie par la mise en œuvre du plan Rawaj au cours de cette période, qui vise la création de plus 450.000 emplois à l'horizon 2020).

Les autres branches d'activité de ce secteur (hors restauration et hôtellerie) ont connu une perte de vitesse de leurs activités durant cette deuxième période. Quant au branche d'activité « restauration et hôtellerie », elle est la seule qui a gardé leur rythme d'évolution positif de créations d'emplois durant les périodes considérées, enregistrant ainsi une création moyenne de 14.000 emplois par an entre 2010 et 2013, contre une moyenne de 8.000 et 10.000 emplois par an, respectivement, au cours des deux périodes 2000-2005 et 2006-2009.

⁴ Les données détaillées de l'enquête nationale sur l'emploi pour les années 2014 et 2015 ne sont pas encore disponibles.

Figure 8: Evolution des créations annuelles moyennes d'emplois par branche d'activité période 2010-2015(*) (après crise financière mondiale)



Source : Elaboré par les auteurs sur la base des données du Haut-Commissariat au Plan.

(*) Pour les branches d'activité des secteurs de l'industrie et des services, la période considérée est 2010-2013 en raison de la non-disponibilité des données détaillées de l'emploi selon les branches d'activité pour les deux années 2014 et 2015.

Tableau 1 : Récapitulatif des mutations sectorielles enregistrées durant la période 2000-2015

	Période 2000-2009 (Avant la crise financière mondiale)	Période 2010-2015(*) (Après crise financière mondiale)
Branches d'activité dynamiques	- Bâtiment et travaux publics (BTP) - Services sociaux fournis à la collectivité - Services personnels et domestiques - Restauration et hôtellerie - Banques, assurances, affaires immobilières - Industrie alimentaire, boissons et tabacs - Transports, entrepôts et communications - Administration générale - Autres industries	Restauration et hôtellerie
Branches d'activité en reprise	--	- Commerce (mise en œuvre du plan Rawaj visant la création de plus 450.000 emplois à l'horizon 2020) - Réparation
Branches d'activité en perte de vitesse	- Commerce - Réparation	- Bâtiment et travaux publics (BTP) - Services sociaux fournis à la collectivité - Services personnels et domestiques - Industrie alimentaire, boissons et tabacs - Administration générale - Banques, assurances, affaires immobilières - Transports, entrepôts et communications
Branches d'activité en perte continue d'emplois	- Agriculture, forêt et pêche - Industrie de textile	- Agriculture, forêt et pêche (mise en œuvre du plan vert favorisant des investissements à forte intensité capitalistique : substitution du capital au travail) - Industrie de textile (crise mondiale, concurrence internationale,...)

(*) Pour les branches d'activité des secteurs de l'industrie et des services, la période d'analyse est 2010 -2013, en raison de la non-disponibilité des données détaillées de l'emploi selon les branches d'activité pour les deux années 2014 et 2015.

3. Fluctuations et trend du chômage catégoriel

Le chômage représente l'un des dysfonctionnements du marché du travail, il résulte principalement d'un déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. Au Maroc, ce déséquilibre reste fortement lié aux facteurs démographiques et économiques, notamment la prépondérance du poids des catégories des jeunes dans la population marocaine, l'inadéquation entre formation et les besoins en compétences des entreprises, le faible contenu en emplois de la croissance économique, etc.

Selon l'enquête nationale sur l'emploi (HCP), le volume du chômage⁵ est évalué à 1,148 million de personnes en 2015 (29,2% sont des femmes et plus de 80% résident dans les villes), contre 1,37 million de personnes en 2000, ce qui correspond à une baisse du stock de chômeurs de près de 15.000 personnes en moyenne par an durant cette période (13.000 dans les villes et 2.000 dans les campagnes).

La conséquence directe de cette tendance baissière du volume du chômage est le repli du taux de chômage de près de 4 points de pourcentage, pour s'établir à 9,7% en 2015 contre 13,4 % en 2000. Cette baisse est d'autant plus marquée dans les zones urbaines (-7 points) que dans les zones rurales (-1 point). La tendance d'évolution du taux de chômage global enregistrée durant cette période doit être contextualisée par rapport à la stabilisation voire même la régression du taux d'activité, aussi bien celui des hommes que des femmes, observée durant cette période, ce qui traduit un retrait vers l'inactivité d'une frange de la population d'âge actif, dont beaucoup de femmes et des jeunes (effet découragement).

Il est important de signaler que l'évolution favorable du taux de chômage au niveau national cache des disparités structurantes notamment selon les milieux de résidence, les deux sexes, les groupes d'âge, les niveaux et les types de diplômes. Autre fait marquant du chômage au Maroc est la prédominance du chômage de longue durée et de primo-insertion.

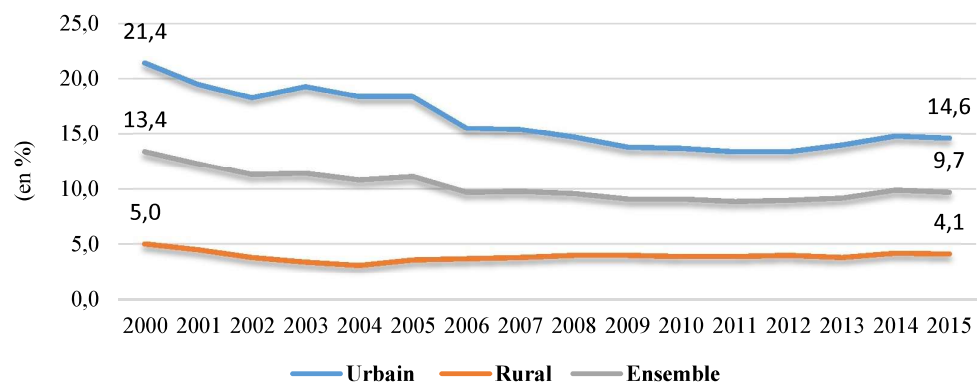
Un taux de chômage élevé dans les zones urbaines...

Au Maroc, si le taux de chômage au niveau national se situe à moins de 10%, il est marqué par une forte disparité entre les zones urbaines et les zones rurales (respectivement 14,6% et 4,1% en 2015). Au-delà de l'effet de la poussée démographique des années 70 et 80, cette disparité s'explique notamment par l'afflux des actifs ruraux à la recherche d'opportunités d'emploi dans les villes, la hausse de la participation des femmes citadines dans l'activité et la forte incidence du sous-emploi dans les campagnes vu les spécificités et la nature des activités rurales.

En dépit de son niveau levé, le taux de chômage dans les zones urbaines a connu une baisse remarquable depuis 2000 pour s'établir à 14,6% en 2015 contre 21,4% en 2000. Cette baisse a concerné particulièrement les jeunes âgés de 25-34 ans (- 9 points de pourcentage), les hommes (-7 points) et les diplômés (-10 points). Dans les zones rurales, après avoir enregistré une baisse significative entre 2000 et 2004 (respectivement de 5% à 3,1%) et une légère hausse entre 2004 et 2008 (respectivement de 3,1% à 4%), le taux de chômage des actifs ruraux est quasiment stabilisé autour de 4% entre 2008 et 2015.

⁵Il est à noter que la population en chômage, telle qu'elle est estimée par le HCP, intègre également les personnes découragées par la recherche active d'emploi et qui représentent 6,7% du volume global du chômage en 2015 (77.000 personnes).

Figure 9 : Evolution du taux de chômage par milieu de résidence (en %)



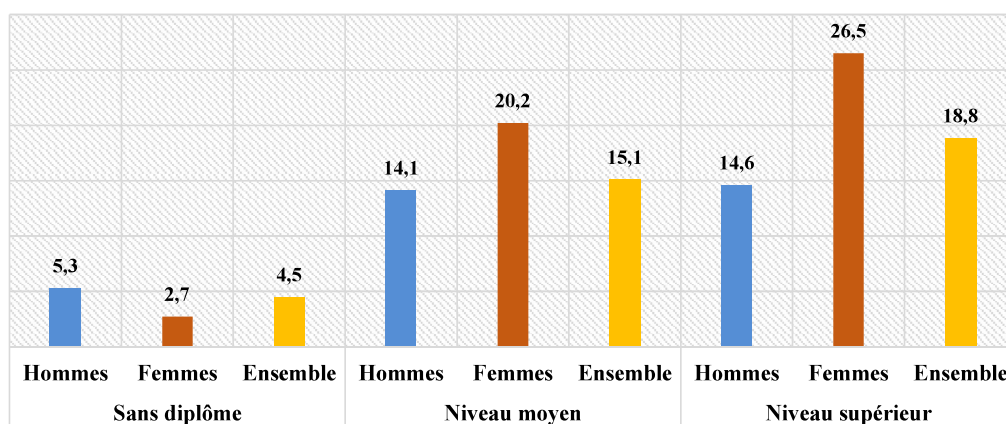
Source : Elaboré par l'auteur sur la base des données du Haut-Commissariat au Plan.

Un taux de chômage élevé chez les femmes diplômées...

L'analyse du chômage selon le genre révèle que les femmes représentent près d'un tiers des chômeurs (29,2% en 2015) au Maroc, ce qui correspond à un taux de chômage de 10,5% au niveau national, enregistrant ainsi un écart de 1,1 point de pourcentage par rapport au taux de chômage des hommes (9,4%). Cet écart est plus élevé dans les zones urbaines (21,7% chez les femmes contre 12,6% chez les hommes) qu'en zones rurales, où le taux de chômage des femmes (2,1%) reste inférieur à celui des hommes (5,1%).

Selon le niveau de diplôme, l'écart est de près de 9 points de pourcentage en défaveur des femmes diplômées, avec un taux de chômage de 23,4% contre 14,3% pour les hommes diplômés en 2013⁶. Cet écart augmente avec le niveau de diplôme en défaveur des femmes, passant de 8 points chez les diplômés de niveau moyen à 12 points chez les chômeurs ayant un diplôme de niveau supérieur. Pour les sans diplôme, cet écart est seulement de 2,6 points en défaveur des hommes durant cette période (5,3% pour les hommes et 2,7% pour les femmes).

Figure 10 : Taux de chômage par niveau de diplôme et sexe (2013) (en %)



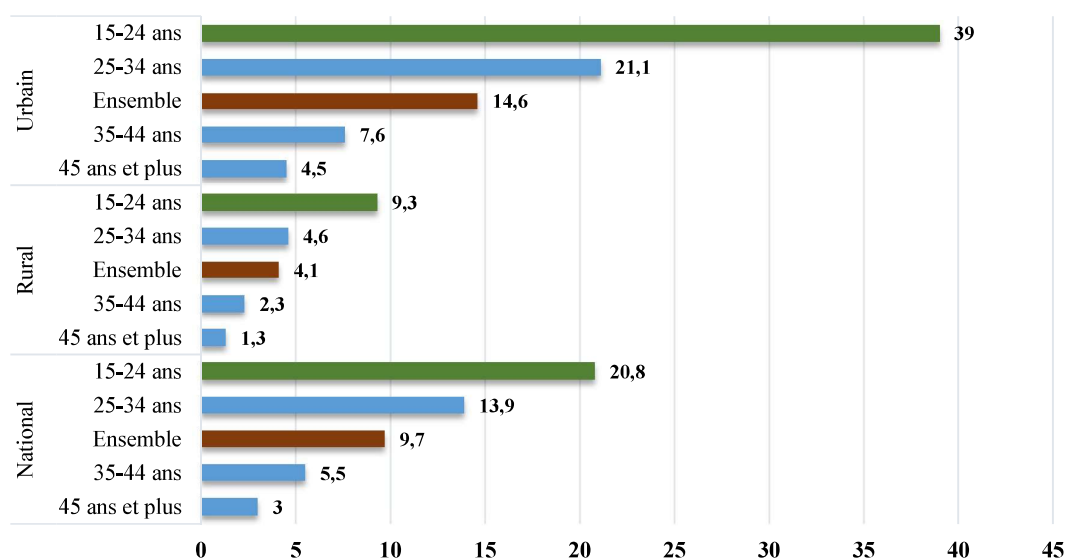
Source : Elaboré par les auteurs sur la base des données du Haut-Commissariat au Plan.

Un taux de chômage élevé chez les jeunes citadins...

Selon l'âge, des disparités considérables sont relevées entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes, particulièrement dans les villes. Les jeunes de 15-24 ans sont plus exposés au chômage que les adultes, leur taux de chômage (20,8%) est deux fois plus élevé que le taux de chômage national (9,7%) et près de quatre fois plus élevé que celui des adultes âgés de 35-44. Le taux de chômage des jeunes demeure particulièrement élevé dans les zones urbaines, atteignant 39% chez les actifs âgés de 15 à 24 contre seulement 9,3% dans les zones rurales.

⁶ Les résultats détaillés de l'enquête nationale sur l'emploi de l'année 2015 ne sont pas encore disponibles.

Figure 11 : Taux de chômage selon l'âge et le milieu de résidence en 2015 (en %)

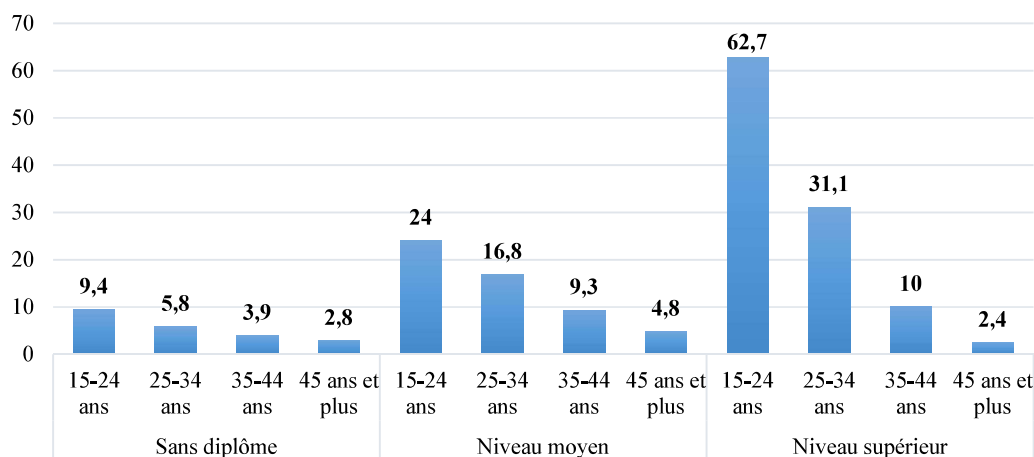


Source : Elaboré par les auteurs sur la base des données du Haut-Commissariat au Plan.

Un taux de chômage élevé chez les jeunes diplômés...

La prévalence du chômage au Maroc varie largement selon le diplôme. Les jeunes diplômés présentent un taux de chômage nettement plus élevé (17,3% en 2015) que ceux non diplômés (4,1%). Ces taux atteignent des niveaux record chez les diplômés de niveau supérieur (21,2%), particulièrement les lauréats des facultés dont le taux de chômage atteint 24,4% en 2015, soit plus de deux fois et demi plus élevé que le taux de chômage national (9,7%). Le niveau record du taux de chômage est relevé chez les jeunes âgés 15-24 ans, diplômés du niveau supérieur (62,7% en 2014) contre 24% pour les jeunes diplômés de niveau moyen et 9,4% pour ceux n'ayant aucun diplôme. Ces disparités du chômage par niveau de diplôme illustrent la difficulté de la transition des jeunes diplômés vers le marché du travail.

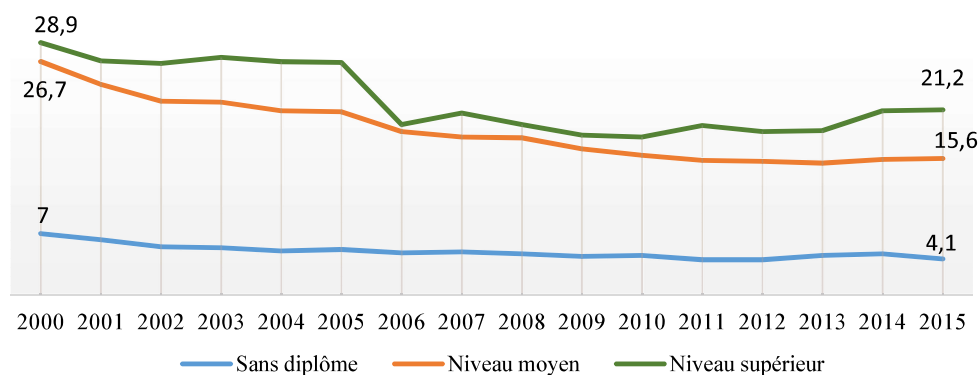
Figure 12 : Taux de chômage selon le diplôme et l'âge en 2014 (en %)



Source : Elaboré par les auteurs sur la base des données du Haut-Commissariat au Plan.

En termes d'évolution, la tendance baissière du taux de chômage enregistrée durant la dernière décennie est généralisée à toutes les catégories de chômeurs diplômés. En effet, le taux de chômage des actifs diplômés a reculé de manière significative, passant de respectivement de 27,4% en 2000 à 17,3% en 2015. Cette baisse est plus prononcée chez les diplômés de niveau moyen (respectivement de 26,7% à 15,6%) que chez les diplômés de niveau supérieur (respectivement de 28,9% à 21,2%). En revanche, la baisse du taux de chômage des actifs sans diplôme a été moins importante, passant respectivement de 7% à 4,1% durant cette même période.

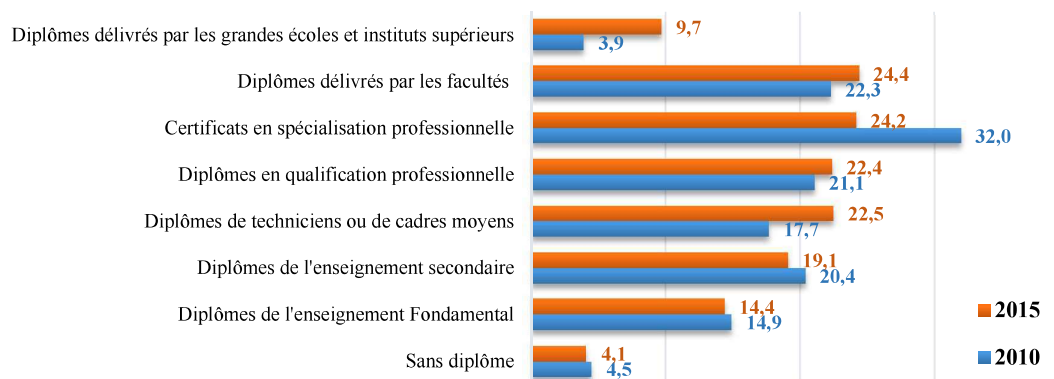
Figure 13 : Evolution du taux de chômage selon le niveau de diplôme (en %)



Source : Elaboré par les auteurs sur la base des données du Haut-Commissariat au Plan.

Il est à signaler que l'évolution du taux de chômage des diplômés de niveau supérieur a été marquée par deux phases distinctes : Une phase qui s'étale de 2000 à 2010 caractérisée par une baisse importante du taux du chômage, pour s'établir à un niveau le plus faible durant les quinze dernières années (18,1%). Une deuxième phase, allant de 2010 à 2015, marquée par une hausse du taux de chômage de cette catégorie de diplômés de 3,1 points de pourcentage, pour atteindre 21,2% en 2015. Cette hausse a concerné particulièrement les lauréats des grandes écoles et instituts supérieurs (+5.8 points), des techniciens ou de cadres moyens (+4,8 points) et lauréats des facultés (+2,1 points).

Figure 14 : Evolution du taux de chômage par diplôme entre 2010 et 2015 (en %)

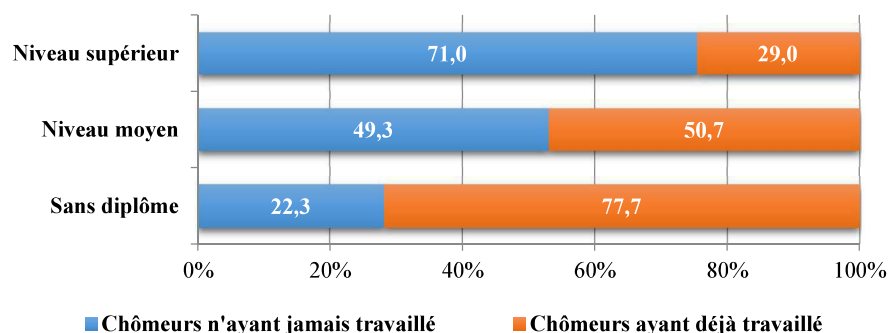


Source : Elaboré par les auteurs sur la base des données du Haut-Commissariat au Plan.

Un chômage de primo-insertion...

Analysé selon le type de chômeurs, une forte sélectivité des chômeurs à l'entrée du marché du travail est mise en évidence. Les primo-demandeurs d'emploi, particulièrement les jeunes diplômés, sont vraisemblablement les plus touchés par le chômage. Cette catégorie représente plus de la moitié des chômeurs (51,7% en 2015) au niveau national, elle est plus élevée chez les chômeurs titulaires d'un diplôme de niveau supérieur, dont plus de sept chômeurs sur dix (71% en 2014) n'ont jamais travaillé auparavant, ce qui explique en partie l'inadéquation entre la formation et les besoins en compétences des entreprises.

Figure 15 : Répartition des chômeurs selon le type de chômage et le niveau de diplôme en 2014 (en %)



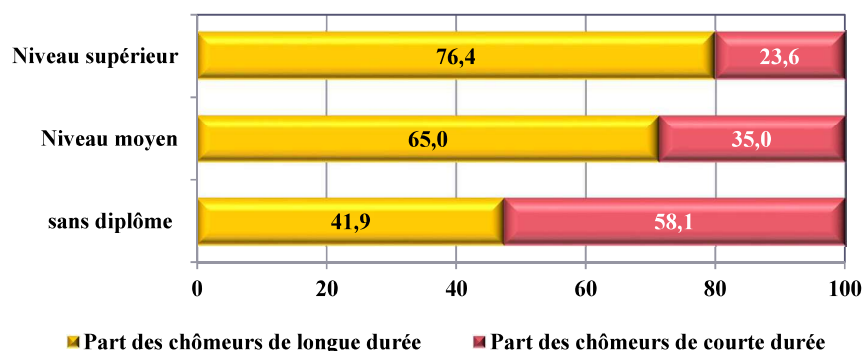
Source : Elaboré par les auteurs sur la base des données du Haut-Commissariat au Plan.

Un chômage de longue durée

La prédominance accrue des chômeurs de longue durée (plus de 12 mois), en particulier chez les diplômés de niveau supérieur, est un autre fait marquant du chômage. Ce constat traduit directement la dévalorisation du capital humain et l'exposition au risque d'exclusion du marché du travail. Plus de 65% des chômeurs cherchent un emploi depuis plus d'un an (2015), avec une grande disparité en défaveur des chômeurs citadins, dont près des deux tiers (66% en 2014) restent plus d'une année pour décrocher un emploi, contre 44,7% pour les chômeurs ruraux.

La prédominance du chômage de longue durée est particulièrement relevée chez les diplômés, en particulier ceux du niveau supérieur (76,4% en 2014), alors que pour les chômeurs n'ayant aucun diplôme, cette proportion ne dépasse pas 42%.

Figure 16 : Part des chômeurs de longue durée 2014 (en %)



Source : Elaboré par les auteurs sur la base des données du Haut-Commissariat au Plan.

L'ensemble de ces constats montre que l'emploi des jeunes doit constituer une priorité dans le choix du modèle de développement d'une économie forte, diversifiée, concurrentielle et productrice de richesse et d'emplois ainsi qu'à l'investissement dans la valorisation du capital humain à travers des actions permettant l'amélioration de l'adéquation quantitative et qualitative entre l'offre et la demande du travail ainsi qu'aux gains de productivité de la main d'œuvre.

4. Dispositifs en vigueur de la politique active de promotion de l'emploi

Outre les mesures d'ordre macroéconomique et sectoriel, le déploiement de l'action publique pour réduire l'incidence du fléau du chômage, en particulier celui des jeunes diplômés, a consisté à poursuivre la mise en œuvre des programmes phares de promotion de l'emploi salarié dans les entreprises du secteur privé, d'amélioration de l'employabilité des jeunes à la recherche d'emploi pour faciliter leur insertion et d'encouragement de l'auto-emploi.

Le bilan des programmes de promotion de l'emploi en vigueur par l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) est relativement positif et prend en compte non seulement les résultats directs (impact positif sur le processus d'insertion des bénéficiaires) mais également les résultats indirects en termes de renforcement des capacités des acteurs qu'ils soient bénéficiaires (jeunes ou entreprises) ou intervenants dans la chaîne de gestion des programmes (personnel de l'ANAPEC, opérateurs de formation, etc.). Globalement, l'impact de ces programmes pour l'accompagnement à l'accès à l'emploi dans le secteur privé est réel.

– Programme Idmaj

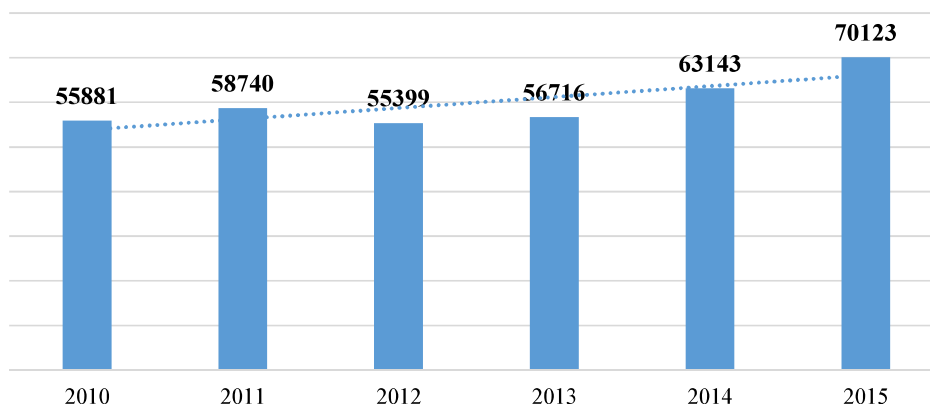
Le programme « Idmaj » a pour objectif de permettre aux jeunes diplômés d'acquérir une première expérience professionnelle au sein de l'entreprise en vue de favoriser leur insertion dans la vie professionnelle et pour l'entreprise de développer ses ressources humaines à travers le recrutement de jeunes diplômés.

En 2015, ce programme a bénéficié à plus de 70.000 personnes (dont un peu plus de 3000 personnes dans le cadre du placement à l'international), enregistrant ainsi une croissance de plus de 11% par rapport à 2014. Ces réalisations en termes d'insertions ne font ressortir aucun écart significatif entre les hommes et les femmes en 2015. En revanche, selon le diplôme, plus d'un tiers des personnes bénéficiaires du programme « Idmaj » sont lauréats de la formation professionnelle (38%), suivis des bacheliers (30%) et des diplômés de l'enseignement supérieur (18%). Le secteur des services (y compris l'hôtellerie et l'éducation) se positionne au premier rang en termes de recours à ce programme (57%) suivi de l'industrie (37%), de l'agriculture et pêches maritimes (4%) et du BTP (2%).

Plus de la moitié des insertions (51%) dans le cadre dudit programme ont été concentrées dans l'axe Casablanca – Tanger (région du Grand Casablanca 23%, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer 14% et Tanger-Tetouan 14%) qui concentre l'essentiel des activités secondaires et tertiaires de l'économie.

Globalement, ce programme a permis l'insertion de plus de 532.000 jeunes chercheurs d'emplois diplômés depuis son démarrage en 2006 (soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9,2%).

Figure 17 : Evolution du nombre de bénéficiaires du programme "Idmaj"



Source : Bilan social, MEAS, 2016

Néanmoins, force est de constater un ralentissement du rythme d'évolution du nombre de bénéficiaires Idmaj durant la période 2011 - 2013 marquée par une conjoncture défavorable à la création d'emplois. Le nombre d'insertions au titre du contrat Idmaj s'est replié de 1,7% en moyenne au cours de cette période, contre 12,3% en moyenne chaque année entre 2006 et 2011 et de 11,3% en 2015.

Il est à noter que les pouvoirs publics ont pris les dispositions appropriées pour améliorer le programme « Idmaj » à la lumière des enseignements tirés des travaux de son évaluation. Il s'agit notamment de la limitation de la période d'exonération de l'impôt sur le revenu IR à 24 mois au lieu de 36 mois, l'institution de l'obligation de recrutement définitif d'au moins 60% des stagiaires ayant bénéficié du stage, la mise en place d'une couverture médicale au profit des stagiaires au cours de la période de stage (prise en charge intégrale par l'Etat) et la prise en charge par l'Etat de la part patronale de la couverture sociale et de la TFP pendant 12 mois en cas de recrutement définitif des stagiaires.

– Programme TAEHIL

Ce programme a pour objectif d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi par l'acquisition des compétences professionnelles pour occuper des postes d'emploi dûment identifiés ou potentiels, à travers trois dispositifs de formations : (a) la formation contractualisée pour l'emploi (FCE) permettant de répondre à des besoins définis et exprimés par les entreprises ; (b) la formation qualifiante ou de reconversion (FQR) visant l'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi selon les besoins en emplois recensés dans les différentes régions ; et (c) une formation d'adaptation au profit des secteurs émergents (FSE) pour répondre aux besoins en ressources humaines de ces secteurs (1ère année) et en formation continue de leurs salariés (2ème et 3ème année après embauche).

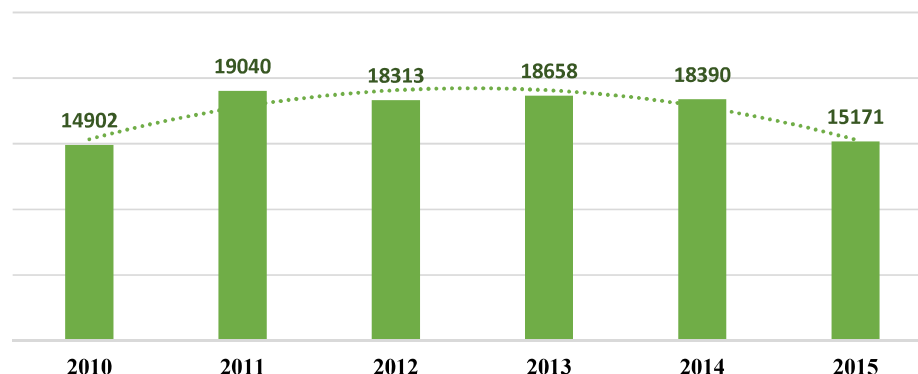
Plus de 15.000 chercheurs d'emploi ont bénéficié du programme Taehil en 2015, dont 2.183 au titre de la FCE, 1.945 pour la FQR et 8.892 dans le cadre de la FSE. Le programme présente des caractéristiques spécifiques pour chaque type de formation. Globalement, la Formation

Contractualisée pour l'Emploi (FCE) a bénéficié davantage aux femmes et aux diplômés de l'enseignement supérieur et a concentré la majorité de ses actions de formation dans les secteurs de l'enseignement privé et des centres d'appel. Selon la région, à l'instar des autres programmes, les régions qui concentrent l'essentiel des activités économiques (Casablanca, Marrakech et Rabat) sont les premières bénéficiaires des actions de formation contractualisée pour l'emploi.

Depuis son démarrage en 2007, le programme Taehil a bénéficié à près de 140.000 chercheurs d'emploi, soit un taux d'accroissement moyen de près de 6% par an. La baisse constatée du rythme des réalisations dudit programme durant les trois dernières années est due à l'achèvement des conventions signées dans le cadre de la FSE.

Le taux global de réalisations des objectifs assignés à ce programme a atteint 64%, justifiant ainsi les difficultés de la mise en œuvre dudit programme particulièrement durant ces premières années. En effet, durant les deux premiers plans de développement, les réalisations des objectifs ont atteint des parts respectifs de 42% et 66% ; ces faibles taux se justifient par la complexité du programme « Taehil » (multitude de composantes et de bénéficiaires) d'une part et d'autre part les limites du dispositif d'identifications des besoins en formation et de compétences.

Figure 18 : Evolution du nombre de bénéficiaires du programme "Taehil"



Source : Bilan social, MEAS, 2016

Le programme « Taehil » fait actuellement l'objet d'une évaluation rigoureuse déclinée en deux étapes (i) une évaluation procédurale qui a pour objectif d'identifier les écarts entre le processus théorique et effectif et d'apprécier les conditions de mise en œuvre dudit programme (ii) une évaluation d'impact du programme sur les bénéficiaires en matière d'amélioration de leur employabilité et de leur insertion dans le marché du travail.

– Programme « Auto-Emploi »

Le programme « Auto-emploi » a pour objectif l'appui à la création des Très Petites Entreprises (TPE). Il constitue une mesure stratégique pour l'insertion dans la vie active et la création d'emplois. La mise en œuvre de ce programme implique plusieurs intervenants publics et privés, en l'occurrence les chambres de commerce, d'industrie et de services, l'OFPPPT, les associations de micro crédit, les cabinets privés et les établissements de formation.

En 2015, ce programme a permis la création de 1.021 entreprises, dont 459 sont des TPE, 392 des activités individuelles et 170 coopératives financées par l'INDH. Le nombre d'emplois générés par ces entreprises créées a atteint 1.795 emplois. Durant la même période 1.891 candidats ont été accompagnés ou en cours d'accompagnement par les guichets ANAPEC dédiés à l'auto-emploi.

Depuis son démarrage, le programme « Auto-emploi » a permis la création de 7.160 entreprises ayant généré ainsi plus de 18.300 emplois directs, soit près de 2,5 emplois en moyenne par projet.

Force est de rappeler que ce programme a fait l'objet de plusieurs études de diagnostic ayant abouti à la préparation d'un nouveau plan de relance à partir de l'année 2009 qui a permis d'insuffler une nouvelle dynamique grâce à (a) l'élargissement du programme pour l'étendre aux jeunes porteurs de projets sans exiger de diplôme et (b) l'organisation de campagnes de sensibilisation dans le but d'élargir les avantages du programme et de motiver un grand nombre de jeunes à y adhérer.

Néanmoins, le programme reste confronté à une série de problématiques liées notamment aux difficultés d'obtention du financement bancaire, au déficit en matière d'esprit entrepreneurial chez les porteurs de projets, à l'absence de l'accompagnement post création des entreprises, à l'absence du suivi des entreprises créées dans le cadre du programme, etc.

– Programme TAHFIZ

Le programme « Tahfiz » a pour objectif de promouvoir l'emploi en mettant en place des mesures incitatives au profit des entreprises créées durant la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019 et des associations qui embauchent les demandeurs d'emploi dans le cadre des contrats de travail à durée indéterminée. Ces mesures incitatives comportent la prise en charge par l'Etat, des coûts relatifs à la part de l'employeur au titre des cotisations dues à la CNSS pour une durée de vingt-quatre (24) mois et dans la limite de 5 salariés et de la Taxe de Formation Professionnelle. Le salaire mensuel brut plafonné à 10.000 DH étant exonérés de l'IR pour la même durée et les mêmes conditions. En l'absence d'indicateurs sur les réalisations de ce programme, il semble difficile de dresser un constat sur sa pertinence et sa durabilité.

5. Réformes dans les politiques et les institutions du marché de travail

Outre les programmes actifs pour le développement de l'employabilité et l'accompagnement à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, les réformes du marché du travail ont porté également sur la qualité de l'emploi à travers notamment le développement de la protection sociale des travailleurs et le renforcement des droits fondamentaux au travail.

Dans le domaine de la protection sociale, d'importantes réalisations sont enregistrées et plusieurs chantiers sont lancés, notamment pour étendre le champ personnel et matériel de la couverture sociale. La concrétisation de la couverture médicale des étudiants en 2015 constitue une étape importante en ce domaine. D'autres chantiers sont initiés concernant notamment la couverture sociale des travailleurs indépendants et autoentrepreneurs, la réforme des régimes de retraite, de la mutualité et celle des accidents du travail et maladies professionnelles. Sur le même registre, le cadre

juridique relatif à la santé et à la sécurité au travail a été renforcé par un nouveau décret déterminant les mesures particulières de prévention médicale et les règles d'hygiène applicables dans les établissements où le personnel est exposé, de façon habituelle, à l'intoxication saturnine.

Les principales réalisations concernent notamment l'extension de la couverture de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) gérée par la CNSS aux soins dentaires, la généralisation du régime d'assistance médicale (RAMED) à partir de 2012 (9 millions de bénéficiaires), l'entrée en vigueur de la couverture médicale au profit des étudiants depuis octobre 2015 (288.000 bénéficiaires), ainsi que la couverture sanitaire des immigrants (20.000 bénéficiaires) ce qui a permis de hausser le taux de couverture médicale à 95% de la population contre 64% actuellement. Des avancées significatives sont réalisées pour la mise en place de la couverture médicale des travailleurs indépendants et non-salariés exerçant une profession libérale.

Un nouveau mécanisme « Indemnité pour perte d'emploi » est mis en œuvre pour accompagner les employés, qui perdent de manière involontaire leurs emplois, à réintégrer de nouveau le marché du travail. Depuis son démarrage en décembre 2014, plus de 21 mille demandes ont été déposées, dont près de la moitié ont été traitées.

Dans le domaine des pensions, force est de rappeler les avancées réalisées dans la mise en place d'un régime de retraite au profit des travailleurs indépendants et des non-salariés exerçant une activité de profession libérale. Le projet de loi n° 99-15 relatif à la création de ce régime s'inscrit dans le cadre de l'élargissement de la base des bénéficiaires de la retraite, pour englober l'ensemble des catégories des personnes actives.

Les autres actions dans le domaine de la protection sociale concernent le Code de la mutualité qui a pour objectifs de mettre en exergue les principes et les moyens permettant de libérer l'initiative dans le secteur mutualiste, de le dynamiser et d'en consolider la gouvernance, et la réforme du régime de réparation des accidents du travail.

En matière de promotion des droits fondamentaux des travailleurs, les efforts ont permis de renforcer les capacités contractuelles des partenaires sociaux à travers la conclusion et la généralisation de nouvelles conventions collectives du travail à l'échelle nationale et/ou sectorielle. L'action publique dans ce domaine a consisté à la poursuite de l'harmonisation de la législation nationale avec les normes internationales et arabes du travail, à travers la ratification d'un nombre important de conventions internationales du travail, tels que la Convention n° 141 sur les organisations de travailleurs agricoles et de leur rôle dans le développement économique et social et la Convention n° 102 sur la sécurité sociale. Les autres réalisations concernent l'approbation de la loi n°19.12 fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleurs domestiques et la mise en circuit d'approbation d'un ensemble de projets de loi. Cela concerne particulièrement le projet de loi sur les accidents du travail, le projet de loi déterminant les conditions de travail et de l'emploi concernant les travailleurs domestiques, et le projet du Code des mutuelles, et le projet de loi sur la santé et la sécurité au travail dans les secteurs public et privé, ainsi que le projet de loi déterminant les relations entre les employeurs et les employés et les conditions de travail dans les secteurs à caractère purement traditionnel.

En matière d'amélioration du pouvoir d'achat des salariés, le salaire minimum dans les entreprises du secteur privé a été augmenté de 10% sur une durée deux ans : 5% à compter du

1er juillet 2014 et 5% à partir du 1er juillet 2015. Dans le secteur de la fonction publique, le salaire minimum a été revalorisé pour atteindre 3000 dirhams net mensuel et le seuil minimal de la pension de retraite a été relevé à 1000 dirhams.

Concernant la réglementation du travail, force est de rappeler qu'un colloque d'évaluation du code du travail a été organisé en 2014 auquel ont participé tous les acteurs du marché du travail. Les principales recommandations issues de cette évaluation ont appelé à un recours plus fréquent aux conventions collectives comme outil de consolidation d'un climat social sain. Ces conventions collectives peuvent contribuer considérablement au renforcement des relations de travail, à l'amélioration des conditions de travail et à la consolidation de la stabilité des entreprises. Le code du travail nécessite une lecture minutieuse pour une meilleure application des dispositions de la Constitution, en matière des droits essentiels du travail, à savoir notamment, la liberté syndicale, la promotion de la consultation collective et la législation du droit de grève et du droit au travail. L'accent a été mis sur la nécessité de garantir les moyens de contrôle et de coordination entre les Ministères en vue d'assurer une mise en application réussie du code du travail.

6. Orientations et perspectives de la Stratégie Nationale pour l'Emploi à l'horizon 2025

La nécessité d'avoir une nouvelle vision de l'action publique pour la prise en charge de la problématique de l'emploi et du chômage, selon une approche holistique, concertée et innovante, a conduit le gouvernement à adopter une stratégie nationale pour l'emploi (SNE) à l'horizon 2025. La SNE se donne comme objectif central de promouvoir l'emploi décent à travers une croissance riche en emplois productifs et de qualité, l'accroissement de la participation des jeunes et des femmes dans le marché du travail, le renforcement de l'égalité dans l'accès aux emplois et la réduction des disparités territoriales d'emploi. Cette stratégie ambitionne de promouvoir un environnement institutionnel, juridique et économique favorable à la création d'emplois productifs et décents, tout en mobilisant l'ensemble des leviers susceptibles de créer des emplois en quantité et qualité suffisantes et en impliquant l'ensemble des acteurs concernés par la question de l'emploi.

La SNE se décline en quatre orientations stratégiques fortement dépendantes et tiennent compte des dimensions aussi bien spatiales, générationnelles que de genre et se présentent comme suit :

- i. La promotion de l'emploi productif : Il s'agit de prendre des mesures au niveau macroéconomique et des secteurs pour préserver et développer la création d'emplois dans les secteurs exposés à la concurrence, pour renforcer l'encadrement des PME et promouvoir la création d'emplois de services au niveau territorial, services à la personne, aux entreprises et à l'environnement. Des programmes seront mis en place en complémentarité avec les programmes sectoriels déjà engagés en faveur des PME et des TPE pour stimuler l'inclusion dans l'emploi de la main d'œuvre qualifiée, des femmes et des jeunes.
- ii. La valorisation du capital humain : Il s'agit, en liaison avec les politiques engagées par les ministères et les organismes publics et privés concernés, d'engager des actions pour faciliter l'accès des femmes aux emplois, de mettre en place des dispositifs pour la formation des jeunes précocement déscolarisés, de renforcer l'employabilité des chômeurs, de développer

la formation continue au profit de toutes les catégories de travailleurs, de développer la formation alternée et la formation par apprentissage et d'améliorer l'orientation au niveau des établissements scolaires.

- iii. L'amélioration des politiques actives de l'emploi : Il s'agit d'étendre les services de l'emploi (orientation des chercheurs d'emploi et des porteurs de projets d'auto-emploi - rapprochement des entreprises avec les chercheurs d'emplois et établissements d'enseignement et de formation) qui devront couvrir tous les profils de chercheurs d'emplois (diplômés et non diplômés) et bénéficier aux femmes inactives et aux personnes à besoins spécifiques. Pour cela, des mesures ciblées sont proposées pour compléter le dispositif existant. Il sera fait appel pour leur mise en œuvre au partenariat public-privé des acteurs du marché du travail privés, associatifs et publics autour de l'ANAPEC.
- iv. L'amélioration du cadre de gouvernance du marché du travail : Il est proposé des ajustements du cadre réglementaire régissant la relation de travail et l'intermédiation du marché de travail en vue de l'adapter à l'objectif de développement de l'emploi. Les mesures proposées visent à mieux protéger les travailleurs en situation précaire, faciliter l'entrée des femmes sur le marché du travail et à encourager l'embauche des jeunes par les entreprises. Ces mesures vont de pair avec le projet d'élargir l'IPE, sans alourdissement de la charge pesant sur les entreprises, avec celui de développer des actions faisant appel à la concertation, à la responsabilité sociale et au contrôle pour pousser les entreprises vers la formalité.

Le pilotage de l'implémentation de la SNE, coordonné par le Ministère de l'emploi et des affaires sociales, est mené au plus haut niveau de l'Autorité Gouvernementale (Chef du gouvernement) qui préside le Comité Interministériel de l'Emploi. Les travaux de préparation du plan d'action de mise en œuvre de la SNE sont en cours.

A la lumière des tendances qui se dégagent de l'analyse de la structure et de l'évolution du marché du travail au Maroc et compte tenu des orientations du pays vers une ouverture commerciale de plus en plus affirmée, il serait fort judicieux de procéder à une évaluation de la nature des liens entre la stratégie nationale de l'emploi et les performances du commerce extérieur du Maroc.

A ce titre, notre analyse se focalisera sur les mutations de l'environnement institutionnel et les orientations majeures de la politique commerciale tout en appréciant l'évolution des échanges extérieurs du Maroc et leur contribution à la dynamisation du marché de l'emploi.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée aux efforts déployés en vue d'assurer une articulation efficace de la politique commerciale et les différentes politiques sectorielles lancées pour aboutir à une consolidation de la compétitivité et de la diversification de l'offre exportable du Maroc en perspective d'une meilleure insertion dans les chaînes de valeur mondiales.

De surcroît, les principales études menées en vue de mesurer l'impact potentiel du commerce extérieur sur la création d'emplois aussi bien au niveau national qu'au niveau de certains pays en développement feront l'objet d'une lecture critique en vue d'en faire ressortir les principaux enseignements.

II-Evolution des échanges extérieurs et de la politique commerciale du Maroc

1. Environnement institutionnel du commerce extérieur au Maroc

Le Ministère délégué auprès du Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles Technologies chargé du Commerce Extérieur (MCE) élabore la politique du gouvernement dans le domaine du commerce extérieur.

Sa mission se résume dans l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce extérieur, la protection économique de la production nationale, la coordination et la mise en œuvre des actions menées par les organismes publics dans les domaines liés aux échanges extérieurs et à la promotion commerciale. Le Département a pour mission de soutenir les entreprises privées exportatrices en mettant à leurs dispositions des programmes de soutien tels que les contrats de croissance à l'export, l'audit à l'export, ...etc.

Le MCE participe à la préparation et la conduite des négociations économiques et commerciales internationales en concertation avec le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (MAEC) qui a, lui, le pouvoir pour négocier et signer les traités et les accords conclus par le Maroc avec ses partenaires étrangers. Concrètement, le MAEC coordonne au niveau politique les négociations des engagements extérieurs du Maroc dans les domaines économique, commercial, financier, social, culturel et technique et conduit également les négociations des traités, conventions, accords, protocoles et autres instruments juridiques internationaux à caractère politique et diplomatique. Le MAEC peut déléguer ces pouvoirs au MCE pour les domaines relevant de ses compétences.

Ainsi, en matière de négociations de la plupart des ALE conclus par le Maroc, le chef de file était le Ministère des Affaires Etrangères. Quant au suivi technique, il est assuré par le MCE. Ce dernier participe à la préparation et la conduite des négociations économiques et commerciales internationales qu'elles soient, multilatérales régionales ou bilatérales. A titre d'exemple, dans le cadre de la préparation de l'ALE Maroc/Etats-Unis, le chef de file était le MAEC et chaque secteur avait comme chef de file le département de tutelle concerné par la question⁷. Le Ministère du Commerce Extérieur n'a supervisé que le volet relatif aux services alors qu'il a été désigné pour être le chef de fil pour la signature de l'accord de libre-échange avec la Turquie après avoir reçu délégation du MAEC.

Le MCE a la mission de vérifier la concordance des normes obligatoires et des autres mesures techniques appliquées à l'importation et à l'exportation avec les règles et disciplines convenues à l'échelon international ce qui explique sa participation à l'élaboration de toute mesure ou décision ayant une incidence directe ou indirecte sur les relations économiques et commerciales extérieures du Maroc et sur le niveau de la compétitivité de l'économie nationale.

Concrètement, le département a pour mission, et en coordination avec les départements ministériels concernés, d'élaborer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce extérieur, de proposer, coordonner et de mettre en oeuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la protection économique de la production nationale⁸, sa

⁷ Vu la dimension sociale couverte par l'ALE Maroc-USA, le ministère de l'emploi a pris part au processus de négociation ayant abouti à la conclusion de l'Accord de libre échange.

⁸ Il s'agit à titre d'exemple de fixer les contingents d'importation en concertation avec les départements techniques concernés

coordination et sa mise en œuvre. S'agissant de la promotion commerciale, le ministère en charge du commerce extérieur coordonne les actions des organes de promotion sous sa tutelle

En ce qui concerne l'organisation interne, le Département du Commerce Extérieur est piloté par un ministre, un secrétariat général et trois directions à savoir : la direction de la Politique des échanges commerciaux, la direction des Relations commerciales internationales et une direction support des affaires générales. Il a sous sa tutelle⁹ quatre organismes à savoir : le Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE), le Conseil National du Commerce Extérieur (CNCE), l'Office des Foires et Expositions de Casablanca (OFEC) et l'Office de Commercialisation des Exportations (OCE).

Ainsi, sur le plan managériel, il a été question de mettre en place un référentiel des emplois/compétences, le rajeunissement du personnel et l'augmentation du taux d'encadrement. Le MCE a déployé des efforts considérables en matière d'outils de veille visant à assurer un suivi régulier de l'évolution du commerce extérieur avec ses partenaires commerciaux que ce soit dans le cadre préférentiel ou commun.

Sur le plan réglementaire, le département a procédé à l'amendement de la loi 13-89 sur le commerce extérieur et son remplacement par loi 91-14 fixant le régime général du commerce extérieur et les conditions dans lesquelles les opérations d'importation et d'exportation sont réalisées. Cette loi prévoit la présentation du titre d'importation (EI et LI) par procédé électronique et consacre, ainsi, le principe de la dématérialisation du Titre d'importation et son échange par EDI entre les opérateurs du commerce extérieur concerné par ce document.

Autre nouveauté de la nouvelle loi sur le commerce extérieur porte sur l'encadrement des négociations commerciales internationales par l'établissement d'un mandat de négociation précisant les objectifs attendus de la conclusion des accords et traités commerciaux engagée par le Maroc et l'organisation des concertations étroites avec les différents départements et associations professionnelles concernées par les secteurs négociés. Le but étant de bien délimiter les responsabilités des négociateurs ainsi que d'établir clairement les intérêts effectifs du Maroc et l'ensemble des positions à défendre.

Par rapport à ce qui précède, il est à noter que le nouveau cadre institutionnel du commerce extérieur a introduit un changement majeur, et ce conformément au décret d'application n° 2.07.1045 de 2009 organisant les missions du Ministère chargé du Commerce Extérieur, les lois relatives aux missions des organismes sous tutelles, ainsi que les grands axes de la politique commerciale extérieure. Ces changements ont porté sur la reconfiguration de la politique des échanges commerciaux, avec ses différentes composantes relatives à la promotion des exportations, à la simplification commerciale, la régulation des importations et la défense commerciale, le renforcement des relations commerciales internationales aux niveaux bilatéral et multilatéral ainsi que les affaires générales, en termes des ressources, du système d'information et des études et statistiques.

⁹ Le MCE et les organismes sous sa tutelle ont fait l'objet ces dernières années d'une restructuration de l'organisation managériale, de la communication institutionnelle et des moyens de travail, avec le renforcement de leurs ressources financières et humaines. Sur le plan du processus décisionnel en rapport avec le commerce extérieur, il a été sensiblement amélioré en raison de l'adoption de nouvelles procédures de travail ayant permis de réduire sensiblement les délais pour prendre les décisions appropriées. A ce titre, il y a lieu de noter la grande réalisation de ce département à savoir l'adoption du Plan national de la simplification des procédures du commerce extérieur en cours de mise à jour et qui vise à dématérialiser l'ensemble des documents du commerce extérieur à l'horizon 2020 (voir la section sur la facilitation des échanges).

2. Orientations majeures de la politique commerciale

La configuration contemporaine du commerce mondial laisse apparaître une interdépendance accrue des marchés internationaux et une modification profonde de la structure des échanges. C'est dans le sillage de ces tendances que le Maroc a fait le choix de consolider l'ouverture et la libéralisation de son économie.

Ainsi, dans cet environnement d'intensification des flux commerciaux amplifiés par une prolifération d'accords multilatéraux et régionaux, le Maroc s'est engagé depuis le début des années Quatre-vingt dans une politique volontariste de réforme et d'ouverture afin de dynamiser son économie et de l'intégrer au niveau régional et international. Cette orientation s'est manifestée, en l'occurrence, à travers l'adhésion au Système Commercial Multilatéral (SCM) incarné par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et par la multitude des accords de libre-échange conclus avec plusieurs partenaires (9 ALE qui concernent 56 pays et 7 accords commerciaux préférentiels de portée limitée).

En effet, depuis la signature des accords du GATT en 1987 et son adhésion à l'OMC en 1995, le Maroc n'a cessé d'affirmer sa volonté d'ouverture et d'ancrage économique au niveau international.

A cet égard, la politique commerciale du Maroc a subi des ajustements très profonds à travers l'adoption d'une panoplie de mesures visant à promouvoir les exportations et à fluidifier les importations en supprimant les restrictions quantitatives et en éliminant les licences d'importation pour de nombreux produits.

Un Plan national ambitieux pour le développement et la promotion des exportations

La politique commerciale du Maroc a connu des progrès indéniables et se caractérise par une orientation de plus en plus appuyée vers la libéralisation. Conscient du rôle d'une politique dynamique dans la consolidation du positionnement international du Royaume, dans l'amélioration des recettes en devises, dans les transferts de technologie et dans la stimulation de l'investissement, le Ministère délégué chargé du Commerce Extérieur s'est engagé :

- à travers l'instauration du Plan national pour le développement et la promotion des exportations ;
- à renforcer l'efficacité institutionnelle du commerce extérieur marocain, et
- à consolider les capacités à l'export et à mettre en place les instruments nécessaires à l'appui de la compétitivité des entreprises exportatrices.

La stratégie nationale de promotion des exportations représente un complément stratégique par rapport aux mécanismes déjà mis en œuvre. Cette stratégie s'articule autour de trois axes majeurs :

- **Appui aux plans sectoriels** : le ciblage des produits et des secteurs prioritaires vise à orienter les efforts vers les produits dont l'offre est disponible et qui sont issus des plans sectoriels déjà en place. A noter que les plans sectoriels orientés vers l'export mettent la création de l'emploi qualifié au centre de leurs préoccupations. Il s'agit en fait d'un objectifs stratégique qui pourrait atteint à travers la dynamisation et la valorisation des

exportations. A cet égard, la diversification et la valorisation de l'offre exportable du Maroc constituent des leviers majeurs en vue de créer des opportunités commerciales et se traduire par la création d'emplois durables et qualitatifs ;

- **Extension des marchés** : la stratégie préconisée a pour ambition de conquérir des marchés à fort potentiel tout en consolidant la position du pays sur les marchés traditionnels ;
- **Accompagnement des acteurs** : les orientations stratégiques retenues placent l'entreprise exportatrice au cœur du processus en mettant à sa disposition les outils nécessaires à son développement à l'international (Appui financier, conseil, formations,...etc.).

De surcroît, la stratégie nationale de promotion des exportations s'inscrit dans une logique intégrée et coordonnée en clarifiant les responsabilités et les missions des différents intervenants dans la chaîne du commerce extérieur et en fluidifiant les échanges à travers une batterie de mesures transversales, des mesures organisationnelles et des mesures sectorielles.

Une diversification remarquable des partenariats

La fructification de l'arrimage commercial du Maroc à l'Union-Européenne (UE) (voir annexe 1) couplée à une volonté de plus en plus prononcée de diversification des partenaires commerciaux constitue l'un des vecteurs stratégiques de la politique commerciale du Maroc.

La double articulation du commerce extérieur marocain autour du multilatéralisme, sous l'égide de l'OMC, et du régionalisme, au titre des ALE conclus (voir annexe 2), est de nature à offrir un meilleur équilibre et de meilleures possibilités d'intégration dans les rouages de l'économie mondiale.

Les liens historiques du Maroc avec l'UE se reflètent à travers la structure des échanges extérieurs du pays. En effet, l'UE est le premier client du Royaume en concentrant 63,3% des exportations et le premier fournisseur avec 51% des importations¹¹. De surcroît, le Maroc bénéficie d'un accompagnement financier au titre de l'Instrument Européen pour le Voisinage et ce en guise d'appui aux réformes sectorielles mais aussi en vue de préparer les négociations de l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA)¹².

Le nouveau cadre de partenariat Maroc-UE vise à consolider le statut avancé du Maroc à travers l'approfondissement de l'intégration bilatérale et de la convergence réglementaire.

S'agissant du partenariat du Maroc avec les Etats-Unis, le volume des échanges commerciaux bilatéraux reste en deçà du potentiel prévisionnel et ne représente que 5,8% du commerce extérieur total du pays avec un déficit structurel (19,7 milliards de dirhams en 2014). L'ALE Maroc-Etats-Unis, qui présente la particularité d'inclure le secteur des services, reste sous-exploité dans la mesure où seuls 42% des biens échangés sont concernés par le cadre préférentiel convenu.

¹¹ Données de l'Office des Changes au titre de l'année 2014.

¹² Les négociations de l'ALECA, qui constitue une nouvelle génération d'accords commerciaux, ont été lancées à Rabat en mars 2013. L'ALECA s'inscrit dans le processus d'intégration dans la région méditerranéenne et vise à approfondir les relations commerciales entre le Maroc et l'UE en réduisant les obstacles non tarifaires, en simplifiant les procédures douanières, en libéralisant le commerce des services, en assurant la protection de l'investissement et en harmonisant les réglementations...etc.

En revanche, la plupart des ALE signés par le Maroc laisse apparaître un déficit commercial chronique avec l'ensemble des partenaires :

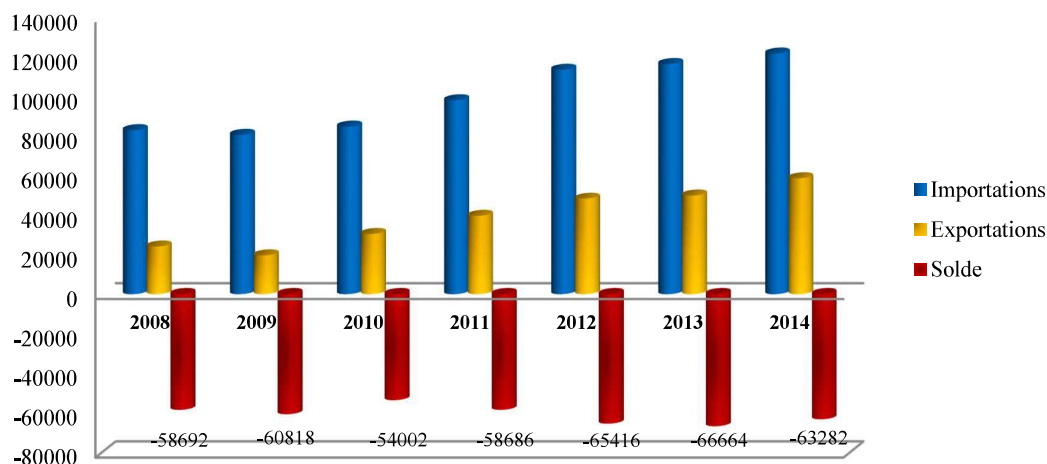
Tableau 2 : Echanges commerciaux du Maroc dans le cadre des ALE (Millions de dhs)

Accord	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2013/2014	
								MDH	%
UE									
Importations	65 809	65 438	66 684	75 241	90 101	94 297	94 984	+687	+0,7
Exportations	19 029	15 070	22 206	30 358	37 388	39 637	48 788	+9 151	+23,1
Solde	-46 780	-50 368	-44 478	-44 883	-52 713	-54 660	-46 196	8 464	15,5
Etats-Unis									
Importations	8 274	7 666	9 382	12 658	12 657	8 815	10 378	+1 563	+17,7
Exportations	2 796	2 072	3 553	5 075	5 302	4 709	4 081	-628	-13,3
Solde	-5 478	-5 594	-5 829	-7 583	-7 355	-4 106	-6 297	2 191	53,4
AELE									
Importations	1 236	1 331	1 531	1 763	2 312	2 069	1 633	-436	-21,1
Exportations	666	1 228	2 219	1 710	2 274	1 911	1 305	-606	-31,7
Solde	-570	-103	688	-53	-38	-158	-328	170	+107
Turquie									
Importations	5 693	3 450	4 071	5 247	5 563	7 796	10 607	+2 811	+36,1
Exportations	1 704	1 031	2 184	2 112	2 418	3 098	3 337	+239	+7,7
Solde	-3 989	-2 419	-1 887	-3 135	-3 145	-4 698	-7 270	2 572	54,7
Accord Agadir									
Importations	1 895	2 757	2 996	3 496	3 198	3 715	4 322	+607	+16,3
Exportations	20	423	500	464	1 033	673	1 131	+458	+68,1
Solde	-1 875	-2 334	-2 496	-3 032	-2 165	-3 042	-3 191	149	4,9

Source : Office des changes (OC).

Les efforts du Maroc pour diversifier ses partenaires commerciaux s'illustrent à travers la dynamisation soutenue de la coopération avec les pays africains selon un schéma sud-sud. Ces échanges ont plus que doublé dans l'espace de 10 ans représentant désormais 6,4% du commerce extérieur marocain contre 2,6% en 2004. Aussi, le Maroc œuvre à consolider ses relations commerciales avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) qui représentent 4,9% du volume global des échanges commerciaux du Maroc contre 3,6% en 2000.

Figure 19 : Evolution des performances des principaux ALE conclus par le Maroc (en millions de dirhams)



Source : Auteurs sur la base des données de l'OC.

Il apparaît clairement (Figure 1) que le Maroc enregistre un déficit structurel au titre des ALE. Plusieurs raisons pourraient expliquer cette situation dont le problème d'asymétrie des niveaux de développement, notamment vis-à-vis du bloc de l'UE et des Etats-Unis, l'insuffisance de la promotion de l'offre exportable et le manque de compétitivité des entreprises nationales exportatrices.

Effort continu pour la facilitation des échanges

Conscient de l'ampleur des répercussions de la qualité du climat des affaires sur l'attractivité de l'économie et sur l'efficacité de sa politique commerciale, le Maroc s'est engagé dans un processus de simplification des procédures et de réduction de la complexité documentaire relative aux transactions commerciales.

A cet égard, le Maroc s'est doté du Plan National de Simplification des Procédures de Commerce Extérieur (PNSPCE) qui a permis d'apporter des réponses claires aux dysfonctionnements et aux rigidités administratives et s'est traduit par des gains substantiels en termes de raccourcissements des délais d'exécution et d'optimisation des coûts supportés par les différents opérateurs.

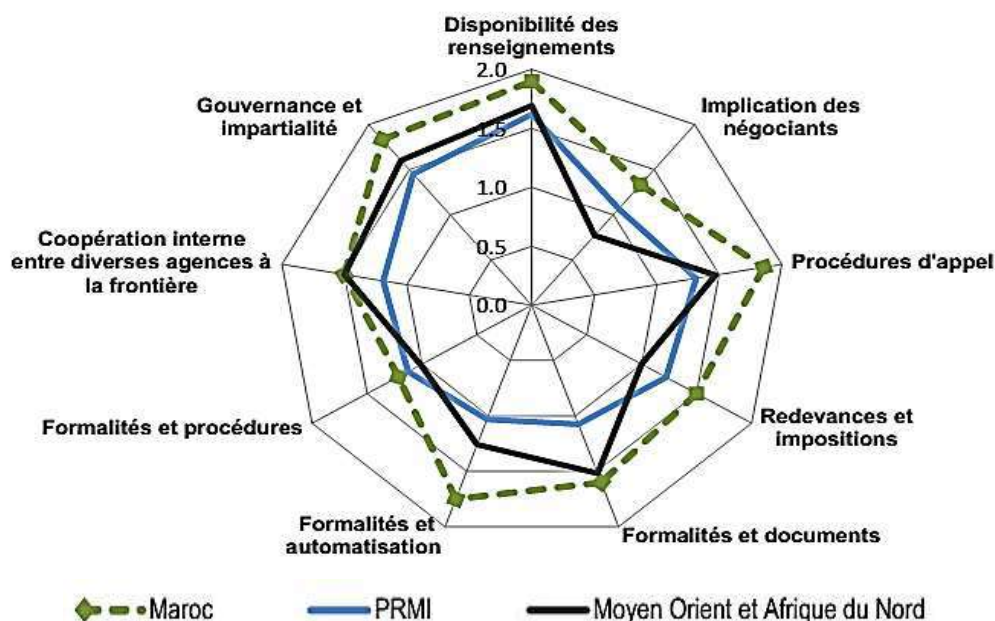
Les efforts de modernisation de la politique commerciale du Maroc ont débouché sur l'instauration du Guichet Unique National des Procédures du Commerce Extérieur «PortNet»¹³ qui s'appuie sur la connectivité des acteurs et l'intégration de la chaîne du commerce extérieur du Maroc.

¹³ Le Guichet Unique PortNet est géré par la société « PortNet S.A » dont la mission principale est la mise en service, la gestion intégrée et l'optimisation du système de bout en bout de la chaîne du commerce extérieur.

La démarche d'harmonisation procédurale et de dématérialisation documentaire a permis au Maroc de se positionner dans un rang avant-gardiste sur le plan régional en matière de facilitation des échanges tel qu'il ressort des indicateurs établis par l'OCDE à cet égard (Figure 20) :

Figure 20 : La performance du Maroc dans le domaine de la facilitation des échanges : Indicateurs OCDE

Les dernières données disponibles, où 2 = meilleure performance



Source: OECD Trade Policy Paper No. 144, 2013.

Il en découle que le Maroc enregistre des performances supérieures à celles des pays du Moyen Orient et Afrique du Nord et celles des Pays à revenu moyen inférieur (PRMI ; classification de la Banque Mondiale) au titre des indicateurs liés à la disponibilité des renseignements, l'implication des négociants, les procédures d'appel, les redevances et impositions, l'automatisation et la gouvernance et impartialité.

Soucieux d'appuyer la compétitivité de ses entreprises nationales et d'offrir un cadre institutionnel harmonieux, le Maroc oriente désormais sa politique commerciale vers la dématérialisation progressive des aspects documentaires et l'harmonisation des aspects procéduraux, en l'occurrence à travers la synchronisation des systèmes d'information des différents acteurs et l'introduction graduelle de l'échange de données informatisé.

3. Enjeux et défis de la politique commerciale du Maroc

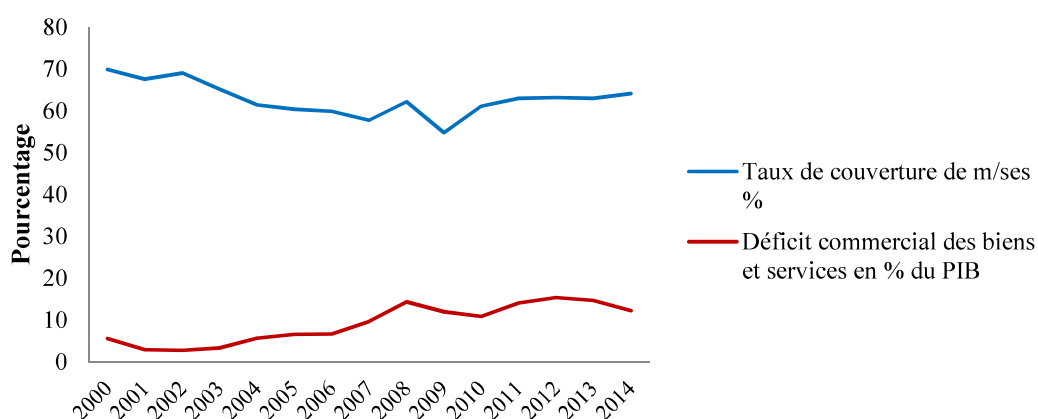
La politique commerciale du Maroc, aspirant à s'ériger en levier de compétitivité et d'insertion efficace dans les chaînes du commerce mondiale, reste confrontée à des défis majeurs qui restreignent la diffusion des effets d'entraînement issus des échanges mondiaux et retardent le décollage effectif de l'économie marocaine.

Caractère chronique du déficit commercial

Le déficit commercial du Maroc présente un profil structurel. Ce déficit s'est creusé en passant de 14,4% du PIB au cours de la période 2000-2007 à 22,1% du PIB entre 2008 et 2014. Cette aggravation s'explique principalement par le poids de la facture énergétique et du décalage conjoncturel entre l'économie marocaine et celle du pôle européen qui s'est traduit par un ralentissement du rythme de croissance des exportations au cours de la période 2008-2014.

La dépendance énergétique du Maroc, la faible valorisation des exportations, la volatilité des prix des matières premières sur les marchés internationaux et l'asymétrie et la forte concentration des échanges sont autant de facteurs qui contribuent à la chronicité du déficit de la balance commerciale du Maroc.

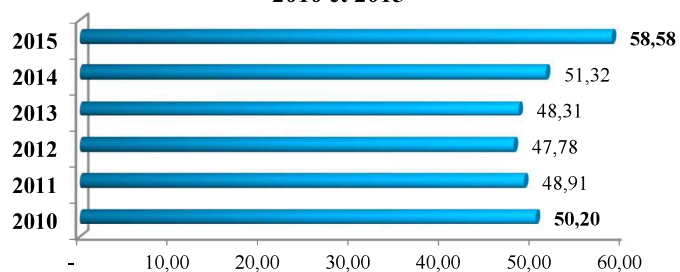
Figure 21 : Evolution du déficit commercial en % du PIB et du taux de couverture en % (2000-2014)



Source : Auteurs, données du MEF.

C'est dans ce sens que les efforts de réforme s'orientent de plus en plus vers l'amélioration du contenu des exportations en Valeur Ajoutée, la refonte de la politique énergétique, la construction de nouveaux moteurs de l'export et le développement de partenariats plus équilibrés.

Figure 22 : Evolution du taux de couverture en % entre 2010 et 2015



Source: Auteurs, Données du MCE.

Par ailleurs, il est à noter que le taux de couverture des importations par les exportations a enregistré une évolution significative en passant de 50,20% en 2010 à 58,58% en 2015 tel qu'il ressort de la figure n° 22 ci-dessus.

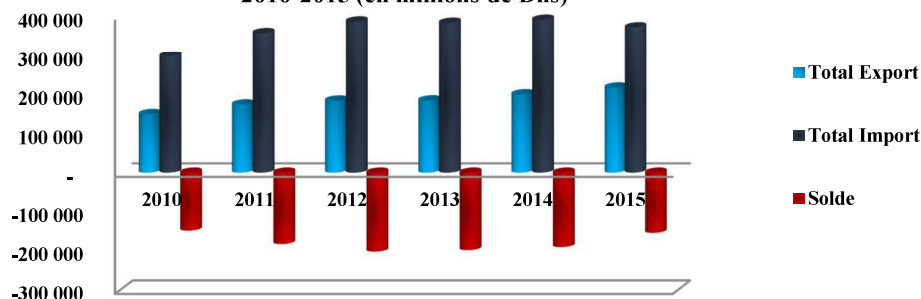
Tableau 3 : Echanges commerciaux par groupe de produits
(millions de dirhams) - Année 2014

Groupe de produits	Importations	Exportations	Solde Commercial	Taux de Couverture
Alimentation, boissons et tabacs	41 747	35 458	-6 289	84,9
Énergie et lubrifiants	92 564	6 389	-86 175	6,9
Produits bruts	20 033	17 516	-2 517	87,4
Demi-produits	81 677	48 468	-33 209	59,3
Produits finis d'équipement	79 083	33 545	-45 538	42,4
Produits finis de consommation	70 755	57 805	-12 950	81,7
Or industriel	259	832	+573	-
Total général	386 118	200 013	-186 105	51,8

Source : Office des Changes.

Certes la politique d'ouverture préconisée par le Maroc a largement contribué à l'attraction d'investissements étrangers, la modernisation de l'économie et à l'impulsion d'une dynamique de diversification mais il n'en demeure pas moins qu'elle a profité principalement aux importations.

Figure 23: Evolution du solde de la balance commerciale
2010-2015 (en millions de Dhs)



Source: Auteurs, données MCE.

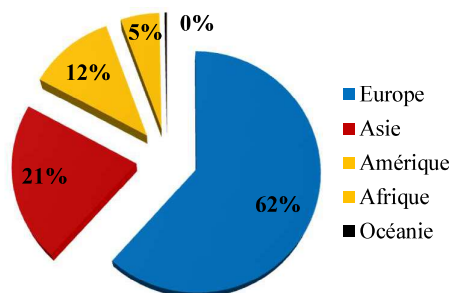
La rubrique des produits énergétiques est la plus significative au niveau de la composition de la structure du déficit commercial (46% en 2014). En revanche, le solde commercial enregistré au niveau des produits finis d'équipement (24,47% du déficit commercial en 2014) laisse présager une tendance d'accumulation du capital qui pourrait s'inscrire dans une perspective d'investissement de long terme.

Concentration des échanges extérieurs malgré la diversification des partenaires

En dépit des tentatives de diversification des destinations des exportations marocaines, les échanges du Maroc demeurent très concentrés sur le continent européen et principalement avec la France et l'Espagne.

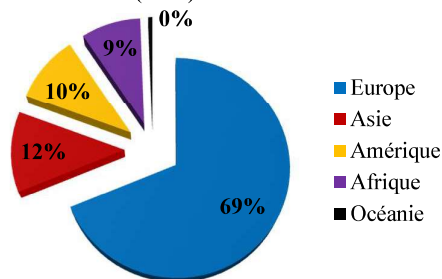
L'Europe concentre 62% de ses importations et 69% des exportations marocaines en 2014 (figures 24 et 25). Cette situation dénote de l'ancrage profond des relations commerciales du Maroc au niveau européen.

Figure 24 : Ventilation géographique des importations marocaine en pourcentage (2014)



Source: Auteurs, données OC.

Figure 25 : Ventilation géographique des exportations marocaines en pourcentage (2014)



Source: Auteurs, données OC.

Cette situation reflète également la structure du déficit de la balance commerciale qui provient principalement des échanges avec le continent européen dont le solde représente 54,6% du déficit commercial global du Maroc en 2014.

L'enjeu stratégique principal sur le plan commercial serait alors d'œuvrer à approfondir des partenariats sud-sud et à atténuer la prédominance du commerce avec l'Europe, d'autant plus que le décalage conjoncturel en termes de croissance économique ne favorise pas une stabilité et une amélioration durable des performances commerciales du Maroc.

Compétitivité de l'offre exportable pénalisée par la forte concentration

L'une des vulnérabilités fondamentales du commerce extérieur du Maroc réside dans le manque de diversification de son offre exportable et de l'intensité de la concurrence caractérisant ses marchés de destination.

Les exportations marocaines sont très corrélées aux fluctuations conjoncturelles des partenaires européens et se trouvent pénalisées par la forte concentration géographique qui offre peu de marge de progression au Maroc en termes de part de marché qui a stagné durant la dernière décennie.

Ainsi, la part du Maroc au niveau des échanges commerciaux mondiaux s'est établie à 0,12% entre 2008-2013 contre 0,11% entre 2000-2007. Le Maroc se trouve exposé aux concurrents asiatiques (Chine, Inde, Singapour...etc.) mais aussi à d'autres économies telles que la Turquie et le Brésil qui arrivent à percer efficacement sur le marché européen. Cette part est également influencée par l'instabilité des cours de phosphates à l'échelle mondiale. L'évolution favorable de ces derniers a permis d'atteindre une part de 0,122% cette dernière année. Le volume des échanges préférentiels du Maroc continue d'être dominé par le commerce avec l'Union européenne principalement avec la France et l'Espagne suivi par les échanges avec les Etats-Unis et les pays de l'Accord d'Agadir.

Aussi, le spectre des crises systémiques plane sur la demande extérieure adressée au Maroc dont le taux d'accroissement a enregistré un ralentissement en passant de 5,5% entre 2000-2007 à 1% entre 2008-2013.

4. Recoupement entre la politique commerciale et les plans sectoriels

Il est communément admis que l'un des facteurs clés de l'efficacité d'une politique commerciale extravertie réside dans son articulation avec les autres politiques sectorielles (voir annexe 3) aussi bien en termes des objectifs poursuivis qu'en termes des orientations stratégiques, des instruments mobilisés et de la planification dans le temps.

En vue d'accompagner l'ouverture du Maroc et soutenir son ambition d'opérer une transformation structurelle de son économie et une montée en gamme de ses exportations, des politiques sectorielles multiples ont été adoptées en vue de moderniser le tissu productif et améliorer la compétitivité de l'offre exportable.

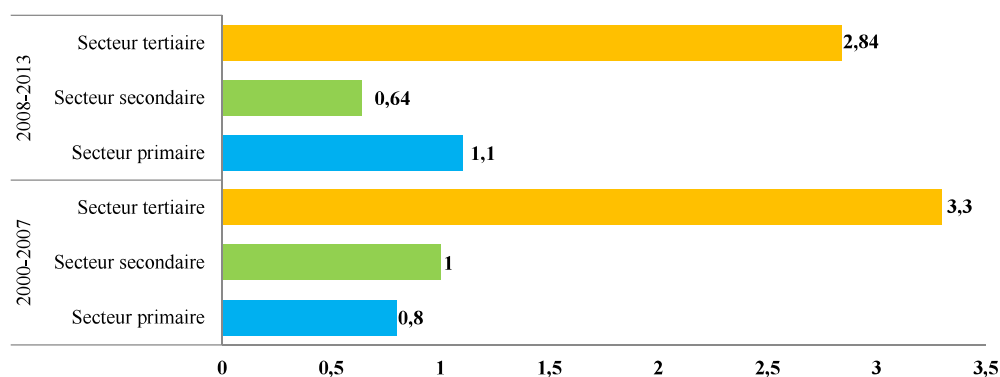
Il s'agit tout particulièrement du Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020 (PAI) qui s'inscrit dans la continuité du Plan Emergence et se fixe comme objectif d'ériger l'industrie en un véritable catalyseur de la croissance économique, de l'emploi et des exportations valorisées.

Les premiers résultats s'avèrent satisfaisants, dans la mesure où les efforts de coordination¹⁴ de la politique industrielle et de la politique commerciale du Maroc se sont traduits par une avancée majeure s'illustrant l'évolution des exportations de l'industrie automobile, l'un des écosystèmes fondamentaux du PAI, occupant la première place à partir de 2014 devant les exportations des phosphates.

A noter que la stratégie industrielle 2014-2020 devrait permettre de créer 500 000 emplois, dont 50%, grâce aux Investissements directs étrangers (IDE), qui ont connu une évolution atteignant un taux moyen annuel de 23% depuis 2009, et l'autre moitié provenant du tissu industriel national rénové. Ces orientations s'accompagnent par une politique de formation dédiée et destinée à pourvoir les entreprises en profil et en compétences nécessaires.

En revanche les effets du PAI n'ont pas encore atteints leur niveau optimal en matière contribution à la croissance tel qu'il ressort de la figure n° 6 ci-dessous (0,64 point pour le secteur industriel entre 2008 et 2013 contre 1 point entre 2000 et 2007).

Figure 26 : Contributions sectorielles à la croissance (en points)



Source : Données du Haut-Commissariat au Plan (HCP), élaboré par les auteurs.

¹⁴ Il existe une coordination de la politique commerciale dans le cadre du comité de négociation présidé par le Ministre du Commerce extérieur. En plus, le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique et le Ministère délégué chargé du commerce extérieur placé sous sa tutelle œuvrent en parfaite coordination en vue d'assurer une cohérence entre les orientations stratégiques du Plan d'Accélération Industrielle (PAI) qui vise à promouvoir les métiers mondiaux du Maroc et celles de la politique commerciale qui ambitionne de contribuer à une amélioration de la compétitivité de l'offre exportable du Maroc et à une diversification des partenariats tout en veillant sur la simplification des procédures et le perfectionnement de la gouvernance de la chaîne du commerce extérieur du Maroc. Le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales est impliqué dans les efforts de coordination au titre du pilotage et de la gouvernance du PAI dans la mesure où il est membre du **comité interministériel** qui veille à la réalisation des projets initiés et à l'exécution des conventions conclues entre les différents partenaires impliqués.

Par ailleurs, la Stratégie Nationale pour l'Emploi du Maroc (SNE) 2015-2025 constitue l'une des politiques transversales les plus ambitieuses et qui aspire non seulement à combler les déficits constatés en termes de création et de pérennisation de l'emploi décent mais aussi à soutenir le choix de l'ouverture en mettant à la disposition des secteurs exportateurs et des investisseurs étrangers un capital humain qualifié, à travers une politique active de formation orientée vers des métiers à forte valeur ajoutée.

En effet, la SNE ambitionne d'atténuer les effets de la volatilité de la croissance agricole et des prix des matières premières à l'échelle internationale sur les secteurs les plus vulnérables de l'économie du Maroc.

La structure actuelle du marché de l'emploi au Maroc qui se dégage des derniers chiffres publiés par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) laisse apparaître une tendance à la tertiarisation de l'emploi au Maroc (Figure n° 27). C'est ainsi que le secteur tertiaire capte l'essentiel du facteur travail provenant du secteur primaire. La contribution des services à la création d'emplois est passée de 41,94% entre 2000 et 2007 à 47,65% entre 2008-2013.

Cette situation s'avère incompatible avec les ambitions du développement industriel du Maroc et pourrait trouver son explication dans le manque de productivité du facteur travail et de la forte intensité capitalistique du secondaire.

Aussi, il est à signaler que les emplois au niveau du tertiaire revêtent, pour certaines activités, un caractère conjoncturel et ne sont pas liés à des secteurs directement orientés vers l'export. C'est dans ce sens, que l'enjeu de la SNE consiste, à travers l'approche de concertation et la transversalité de ses actions, consiste à œuvrer pour agir sur la structure du marché du travail en synergie avec les autres politiques sectorielles, et en l'occurrence la PAI.

L'horizon temporel de la SNE (2015-2025) s'aligne sur celui du PAI (2014-2020) en vue d'une meilleure synchronisation des actions entreprises et en vue de pallier les insuffisances de l'approche verticale (dite « en silo ») qui se répercutait sur l'efficacité des politiques sectorielles qui se trouvaient cloisonnées et sans aucune mise en cohérence.

Il est également opportun de signaler que la SNE s'inscrit dans une vision dynamique et intégrée et ce, en tenant compte dans sa conception et sa mise en œuvre des politiques relatives à l'inclusion sociale, à la transition démographique et aux mutations de la société marocaine.

III- Mesure de l'impact du commerce extérieur sur l'emploi

Au niveau de cette section, nous présentons les principales études menées à l'échelle nationale et internationale ayant traité les effets du commerce international sur le marché de l'emploi. Il s'agit de mettre en relief les questions traitées, la méthodologie et les données mobilisées et les résultats obtenus avant de procéder à une évaluation de l'approche et développements récents.

1. Etudes d'impact au niveau national :

Peu de travaux au niveau national ont abordé la problématique de l'impact du commerce extérieur sur l'emploi et ce compte tenu de la transversalité des deux questions ainsi que la complexité de déterminer la causalité entre échanges commerciaux et l'emploi car la libéralisation commerciale à elle seule n'est pas suffisante puisqu'elle dépend d'autres facteurs comme la compétitivité, l'économie d'échelle, les politiques économiques, ...etc.

Parmi les travaux nationaux ayant traité directement l'impact du commerce extérieur sur l'emploi et se propose d'évaluer ses effets sur la création des postes de travail au Maroc figure les travaux suivants :

- L'étude relative à la balance en emplois des échanges extérieurs au Maroc qui a été élaborée par la Direction des Etudes et de la Prévision Financière relevant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- L'étude relative à l'impact de la libéralisation sur le marché du travail (formel et informel), sur la productivité et sur les revenus élaborés dans le cadre du programme de recherche FEMISE. Cette étude comparative du Maroc et de la Tunisie a été réalisée par des chercheurs marocains ;
- L'étude empirique se rapportant à la réallocation du commerce et de l'emploi pour le cas du Maroc ;
- L'étude sur l'impact des politiques commerciales sur l'emploi dans le secteur marocain de l'habillement réalisée par un chercheur marocain de l'INSEA.

Intitulé de l'étude : « Balance en emplois des échanges extérieurs au Maroc »¹⁵

- Principales questions traitées

L'étude susmentionnée tend à estimer la balance en emplois des échanges extérieurs et présenter une évaluation de cette balance en termes de pertes et de créations d'emploi occasionnées par les importations et les exportations. Il s'agit des emplois récupérables ou destructibles liés aux flux de ces échanges à l'import et à l'export. Le choix de deux sous-périodes allant de 1999 à 2007 et de 2008 à 2013 était motivé par la mise en exergue de l'impact de la crise économique et financière internationale sur la situation du marché du travail au Maroc et l'identification des potentiels de création d'emploi de chaque secteur sur ces périodes.

¹⁵Ministère de l'Economie et des Finances (2014), « La balance en emplois des échanges extérieurs au Maroc », Direction des Etudes et des Prévisions Financières.

- *Approches méthodologiques mobilisées*

L'approche retenue par l'étude est basée sur la méthode de calcul du contenu en emplois des échanges, inspirée des travaux de Leontief. Bien que l'approche se caractérise par sa simplicité, elle a fourni quand même des indications intéressantes quant à l'effet des échanges extérieurs sur la création d'emploi et la dynamisation du marché du travail.

La démarche adoptée des contenus en emplois des exportations consiste en l'application des coefficients moyens des contenus unitaires en emplois (année par année) aux valeurs annuelles des exportations et des importations.

- *Qualité des données mobilisées*

Les données mobilisées pour les besoins de la réalisation de l'étude et calculs réalisés sont basés sur les données de la comptabilité nationale : statistiques sur l'emploi pour la période 1999-2013, les tableaux entrée-sortie de Leontief pour la même période et les données sur le commerce, la production et les consommations intermédiaires.

- *Nature des résultats obtenus*

Concernant les résultats de l'étude, il ressort que le solde des contenus en emplois des exportations et des importations fait ressortir un solde structurellement négatif sur toute la période 1999-2013 avec une dégradation constatée à partir de l'année 2007 conformément au solde de la balance commerciale du Maroc qui s'est caractérisé depuis cette date par déficit chronique. La balance en emplois des échanges extérieurs ventilée par secteur exportateur, telle ressort de l'étude, révèle une perte totale nette d'emploi d'environ 1,02 million de personnes en moyenne annuelle sur la période 1999-2013, soit l'équivalent de 10,1% de l'emploi total. Ces effectifs relèvent à hauteur de 61% de l'emploi indirect, soit quelques 618 mille personnes par an contre près de 398 mille pour l'emploi direct (39%). Ce solde est la résultante d'un total de pertes nettes moyennes, de plus de 1,243 million de personnes par an, largement supérieure au total des gains nets moyens qui ne dépassent pas 226 mille personnes par an.

- *Evaluation de l'approche, extensions et développements récents*

Malgré son intérêt, la démarche adoptée dans le cadre de l'étude demeure controversée au vu des hypothèses restrictives sous-jacentes. Au-delà de la dimension chiffrée des résultats obtenus sur les pertes ou les créations d'emploi occasionnées par le commerce extérieur, l'application de cette approche aux échanges marocains sur la période 1999-2013 a permis une évaluation, très approximative, de la pression du commerce extérieur sur l'emploi et son évolution dans le temps.

Les extensions et les développements récents suppose de revoir les hypothèses utilisées pour donner une image plus claire de la réalité qui sous-tend la relation et les interactions du commerce extérieur et la création de l'emploi. Il s'agit aussi d'apporter une contribution à l'analyse relative à la nature des emplois créés. Est qu'il s'agit d'emploi qualifié ou seulement des emplois faiblement qualifiés ainsi de voir dans quelle mesure ces emplois peuvent se maintenir dans le temps et non pas être des emplois volatiles.

Intitulé de l'étude : « Impact de la libéralisation sur le marché du travail (formel et informel), sur la productivité et sur les revenus : étude comparative Maroc-Tunisie »¹⁶

- Principales questions traitées

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer l'impact des politiques de libéralisation des échanges commerciaux sur le marché du travail dans les pays en développement à travers l'expérience comparée de deux pays sud méditerranéens : le Maroc et la Tunisie dont les modèles économiques présentent des ressemblances mais aussi des divergences.

- Approches méthodologiques mobilisées

L'approche méthodologique utilisée dans le cadre de cette étude se décline en deux dimensions principales :

- Une *dimension macroéconomique* : elle s'intéresse aux ajustements de l'emploi et des salaires face, d'une part, à la demande accrue sur les produits locaux à travers le développement des exportations et, d'autre part, à la concurrence sur le marché intérieur des produits étrangers.

A ce titre, l'étude a adopté une modélisation en équilibre général distinguant les secteurs d'activité selon la nature et le degré de leur implication ou non dans les échanges extérieurs. Cette technique permet de simuler l'impact du degré d'ouverture sur l'équilibre du marché du travail et ses déterminants.

- Une *dimension microéconomique* : elle permet d'examiner au niveau de l'entreprise comment les opérateurs adaptent leur demande de travail et ajustent leurs coûts salariaux pour s'adapter au choc de compétitivité en réaction aux mesures de libéralisation des échanges.

Cette analyse s'appuie sur l'observation directe du comportement des opérateurs à travers une série de variables portant en particulier sur la production, la valeur ajoutée, les exportations, la structure de l'emploi et les coûts de production. Ces deux dimensions ont été précédées par l'esquisse des principaux faits stylisés qui ressortent de l'évolution des indicateurs relatifs à l'ouverture commerciale, à l'emploi et aux salaires.

- Qualité des données mobilisées

L'étude s'est appuyée sur des données d'ordre institutionnel et a fait appel à certains rapports établis par des organisations internationales telles que la Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale du Commerce. Pour le cas du Maroc, il a été fait référence à deux enquêtes en liaison avec le secteur industriel : Etude FACS-Maroc publiée en 2000 et Etude ICA publiée en 2005. Aussi, les données du Ministère du Commerce et de l'Industrie et recueillies auprès des opérateurs ont été mobilisées. S'agissant de la Tunisie, l'étude s'est confiée à une base de données dédiée au secteur industriel. Le traitement comparatif de ces informations vise à mettre en exergue les

¹⁶Laaboudi A., Bouoiyour J. et Tahraoui M. (2010), « Impact de la libéralisation sur le marché du travail (formel et informel), sur la productivité et sur les revenus : étude comparative Maroc-Tunisie », programme de recherche FEMISE ;

ajustements effectués en matière d'emploi et de salaires pour faire face aux changements dans l'environnement concurrentiel aussi bien sur le marché interne qu'externe.

- *Nature des résultats obtenus*

Les deux analyses empiriques utilisées dans le cadre de cette étude à savoir la modélisation en équilibre général que la démarche économétrique ont montré que l'ouverture économique exerce un effet positif mais différencié selon les catégories de main-d'œuvre.

Concernant l'analyse en équilibre général, l'impact de l'ouverture est plus significatif sur la main-d'œuvre non-qualifiée. En revanche, l'approche économétrique qui s'est uniquement basée sur le secteur industriel démontre un résultat différent en faisant ressortir un impact affectant plus les catégories des agents de maîtrise et des ouvriers qualifiés. Il est à noter, à ce titre, que les divergences des résultats obtenus pourraient découler du choix du type de modélisation. Le modèle d'équilibre général, malgré ses inconvénients, revêt une dimension plus globale et permet d'appréhender l'économie dans son ensemble.

S'agissant des approches économétriques, il convient de souligner qu'elles ont permis de capter les effets de l'ouverture sur l'emploi au niveau du secteur industriel sachant que ce dernier s'appuie en particulier sur une main d'œuvre plutôt qualifiée.

D'une manière générale, l'étude laisse présager que le processus d'ouverture exerce une pression significative sur l'emploi, particulièrement au niveau des secteurs d'activité les plus exposés à la concurrence. Selon l'étude, cette pression a pour effet, toutes choses étant égales par ailleurs, une hausse de la demande de travail qui affecte plus les emplois qualifiés. Il s'en suit un renforcement accru de la situation de l'emploi qualifié par rapport à l'emploi non-qualifié. Cet effet se ressent aussi à travers le comportement du salaire moyen face au choc d'ouverture pour chaque catégorie d'emploi. L'écart salarial s'élargit entre l'emploi qualifié et l'emploi non-qualifié. L'analyse du comportement de la demande de travail face au choc d'ouverture aboutit à des résultats équivalents aussi bien pour le Maroc que pour la Tunisie dont les économies ont suivi une trajectoire quasi-similaire en termes de libéralisation commerciale progressive et de tendances générales du marché du travail.

- *Evaluation de l'approche, extensions et développements récents*

L'intérêt de cette étude réside dans le choix du modèle d'équilibre général calculable qui s'avère pertinent pour ce genre d'analyse. Cette modélisation présente plusieurs avantages à l'image de sa capacité à intégrer un champ vaste de l'activité économique. Aussi, cette démarche permet de spécifier directement les comportements microéconomiques des agents et de tenir compte de leur hétérogénéité.

Par ailleurs, les évolutions récentes de l'économie marocaine se distinguent de celles de l'économie tunisienne et se répercutent, par conséquent, sur les orientations majeures des deux modèles de développement préconisés. Si les deux pays maintiennent leur choix pour l'ouverture, il est constaté que le Maroc s'oriente d'une façon plus prononcée vers une transformation de la structure de son économie en faveur d'une industrie moderne qui s'intègre progressivement dans

les chaînes de valeur mondiales. Par ailleurs, la Tunisie peine à retrouver son niveau de croissance qui précédait les perturbations de 2011 et se concentre actuellement sur le rétablissement des principaux équilibres macroéconomiques et de la confiance des capitaux étrangers.

Ces extensions gagneraient à être prises en considération dans le cadre d'une analyse actualisée qui permettrait de mieux tenir compte des caractéristiques du contexte actuel.

Intitulé de l'étude: « Trade and job reallocation: evidence for Morocco »¹⁷

- Principales questions traitées

Le but de cet article est de mettre l'accent sur l'impact de la libéralisation des échanges sur la dynamique du marché du travail au Maroc au cours de la période 1994-2002. Pendant et avant cette période, le Maroc a entrepris des réformes importantes de sa politique commerciale visant à moderniser son économie. Le travail met en lumière l'importance de la réforme de la politique commerciale, qui s'est traduite par une baisse des tarifs moyens de 99% à 50%, et qui a donné lieu à augmentation des échanges commerciaux et a impacté le secteur manufacturier, ainsi que le processus de privatisation qui concernait principalement l'énergie et les télécommunications. Le papier a également discuté l'effet de la qualification, du progrès technique et de la productivité sur le commerce et sur l'emploi.

- Approches méthodologiques mobilisées

En vue d'analyser l'impact du commerce sur la dynamique du marché du travail marocain, a essayé, dans un premier temps, d'explorer le lien entre la dynamique du commerce et de l'emploi pour les pays Nord Africains en clarifiant les rôles des importations, des exportations et des changements technologiques.

D'autre part, le travail a examiné l'impact du commerce sur le marché du travail à des niveaux de désagrégation différents, de « 2 chiffres » (2-digit) jusqu'au niveau de l'entreprise. Cet exercice permet, selon les auteurs, de mieux étudier la direction de la dynamique de l'emploi ainsi que le rôle du niveau d'hétérogénéité de l'entreprise dans le processus de redistribution des emplois.

Concernant l'analyse empirique, elle est basée sur un ensemble de données qui couvre 4762 entreprises marocaines étalé sur la période 1994 et 2002. Cette enquête contient des informations détaillées au niveau de l'entreprise : ventes, production, exportations et données de démarrage. De plus, l'analyse a fait appel à des informations détaillées sur l'offre de travail pour chaque entreprise et sur l'emploi distribué selon le genre, les compétences et la période d'emploi.

Pour mieux appréhender la dynamique du marché du travail, l'article s'est basé sur la méthodologie Davis et Haltiwanger (1992). Celle-ci implique le calcul des indices de création d'emplois (définie comme la somme des nouvelles places disponibles grâce à l'expansion des entreprises et la création de nouveaux établissements dans le secteur existant) et la destruction d'emplois (définie comme la somme des pertes d'emploi suite au rétrécissement et à la disparition des établissements dans un secteur) au niveau sectoriel pour les emplois permanents.

¹⁷Bottini N. et Gasiorok M. (2009), « Trade and job reallocation: evidence for Morocco », Liuc Papers n. 224, Serie Economia e Impresa, 60, gennaio.

Une autre décomposition est censée permettre de saisir des mouvements d'emplois au sein des secteurs et entre-secteurs et de mieux comprendre le sens et les déterminants de la réaffectation des emplois.

- *Qualité des données mobilisées*

Les données de cet article sont tirées du recensement industriel annuel marocain, qui est basé sur la classification industrielle marocaine. Compte tenu de sa compatibilité avec la Classification internationale type des industries (CITI), les entreprises pourraient être regroupées à 2 et 4 chiffres. Un échantillon de 4762 entreprises a été retenu et des données détaillées ont été collectées pour la période 1994-2002 (Chiffre d'affaires, volume de production, exportations, données de démarrage, offre de travail...etc.).

- *Nature des résultats obtenus*

Les résultats obtenus montrent la présence simultanée de niveaux élevés de création et de destruction d'emplois, à la fois au niveau d'agrégation à « 2 chiffres » et à « 4 chiffres ». Cependant, alors qu'au niveau à « 2 chiffres » ceci est principalement capturé par le mouvement des emplois « au sein du secteur », au niveau « 4 chiffres » le rôle des allocations « intersectoriels » augmente fortement. Cela suggère des changements considérables dans le modèle de spécialisation du Maroc qui se déroule au sein des secteurs 2 chiffres de la classification CITI. Cela serait conforme à l'accentuation de la fragmentation verticale du commerce et de la production mondiale.

S'agissant de l'analyse économétrique, les résultats de régression à « 4 chiffres » indiquent clairement que l'ouverture du commerce a un impact très différent sur le marché du travail marocain selon qu'elle soit du côté de l'exportation ou de l'importation. L'exposition accrue aux marchés extérieurs a un impact positif important sur la création d'emplois. L'étude signale que si l'augmentation de l'ouverture impacte la création d'emplois, il y a peu de preuves sur sa contribution à la destruction d'emplois. Les auteurs présumant qu'il serait probable que cela soit lié à la relative rigidité du marché du travail marocain et en particulier par les lois strictes sur le licenciement des travailleurs.

Il est à noter que ce résultat est discutable dans la mesure où les auteurs ont émis une simple supposition pour essayer d'apporter des éléments de réponse à l'absence de destruction d'emplois pour cause d'ouverture commerciale. Pour approfondir cette question et fournir des réponses plus précises et plus claires, il serait opportun de mener une étude à la lumière des évolutions récentes de la réglementation du travail et des aspects procéduraux et réglementaires en liaison avec la libéralisation des échanges du Maroc avec le reste du monde.

- *Evaluation de l'approche, extensions et développements récents*

Sur le plan méthodologique, l'analyse en données de panel offre des indications pertinentes pour l'appréciation de l'évolution du phénomène étudié. Cependant, le panel retenu étant non équilibré, la pertinence des résultats découlant de l'analyse empirique pourraient en être affectée.

De plus, malgré l'effort de nettoyage des données consenti par les auteurs, il n'est pas évident que les irrégularités qui entachent les données recueillies soient totalement éliminées. Ceci est d'autant plus préoccupant que les informations collectées au niveau des entreprises s'appuient principalement sur des déclarations qui restent arbitraires.

L'économie marocaine a connu des mutations profondes depuis 2002 (réformes sectorielles, signature d'Accords de Libre-Echange...etc.), ce qui incite à actualiser cette analyse, dont les résultats ne semblent plus évidents dans le contexte actuel.

Intitulé de l'étude : « Impact des politiques commerciales sur l'emploi dans le secteur marocain de l'habillement »¹⁸

- Principales questions traitées

L'étude propose d'apporter un éclairage sur les effets possibles des échanges internationaux sur les performances du secteur de l'habillement et le marché du travail marocain.

- Approches méthodologiques mobilisées

L'approche retenue s'inspire de l'analyse de la chaîne de valeur de Gereffi (1999). C'est une approche théorique basée sur l'analyse de la chaîne de valeur du secteur de l'habillement, en liant le fonctionnement du marché local et du marché des exportations, les secteurs formel et informel, les modes de concurrence par les prix/qualité et la coexistence de micro-entreprises, de PME et de grandes entreprises dans la même chaîne de valeur.

L'analyse fondée aussi sur un jeu stratégique où les acteurs principaux sont les entreprises et les Etats avec deux types de configurations du marché industriel. Le premier s'apparait à un développement industriel s'inscrivant dans des cercles vertueux avec une remontée industrielle (*Industrial Upgrading*) et le second se caractérise par un développement dans des cercles vicieux caractérisés par la régression industrielle de la branche.

- Qualité des données mobilisées

Les données utilisées émanent de plusieurs sources et les informations proviennent :

- du recensement général de la population et de l'habitat de 1994 ;
- de l'enquête nationale sur la population active urbaine de 1993 ;
- de l'enquête annuelle de l'industrie ;
- des statistiques du commerce extérieur ;
- des données provenant de l'enquête nationale sur le niveau des ménages de 1990-91.

Les nomenclatures utilisées pour classer les activités relèvent du Recensement, d'enquête d'emploi et d'enquête annuelle de l'industrie et les produits proviennent des données du commerce extérieur. La nomenclature d'activité utilisée provient de l'enquête de l'emploi 1993 et de l'enquête annuelle de l'industrie classe la bonneterie (qui transforme le fil) avec la branche textile (13). Elle isole la confection chaîne et trame dans la branche habillement (14) et regroupe la confection de vêtements

¹⁸ Belghazi S. (1999), « Impacts des politiques commerciales sur l'emploi dans le secteur marocain de l'habillement ».

en cuir avec la branche cuir et chaussures (15) alors que la nomenclature (officielle) qui a été utilisée classait l'ensemble des activités d'habillement dans une seule branche.

Enfin, l'analyse des flux de valeur a été basée sur la confrontation des données du commerce extérieur établies à partir des déclarations en douane et des données recueillies par l'enquête annuelle de l'industrie. Les estimations relatives à la demande ont été réalisées à partir des données de l'enquête nationale sur le niveau de vie de 1990-1991.

- *Nature des résultats obtenus*

Les résultats qui ressortent de l'analyse ont démontré la faible part prise par les importations dans la consommation nationale de produits d'habillement, le rôle dominant du secteur informel et la faible contribution du secteur formel.

- *Evaluation de l'approche, extensions et développements récents*

Sur les données utilisées, l'étude s'est basée sur une enquête des ménages ancienne d'une dizaine d'années (1990-1991) alors que les résultats de l'enquête 1998-1999 auraient du apportés des observations plus proche de la réalité du marché d'emploi.

Les différentes sources de données à savoir : l'Office des Changes pour analyser les flux des importations et les données de l'enquête industrielle rapportant les informations sur l'offre et sur le marché local ainsi que les résultats de l'enquête de structure publiées en 2001 par la direction de la statistique posent le problème d'homogénéité et fiabilité des résultats en l'absence de tables de correspondance entre les différentes nomenclatures.

Aussi, l'absence dans le questionnaire des statistiques sur les régimes économiques en douane limitent la rigueur dans le traitement des données relatifs à la consommation intermédiaire en grande partie liée à ce régime qui a un effet déterminant sur la valeur du produit dans les branches textiles et habillement au Maroc.

Ces résultats ont manqué de fiabilité en raison du manque de la transparence observée lors des déclarations à l'enquête nationale. Ce biais dans les déclarations s'explique par un souci d'évitement d'une forte pression fiscale et par l'existence d'un grand nombre de petites entreprises réfugiées dans une complète clandestinité.

2. Etude d'impact au niveau international :

Plusieurs études ont cherché à tester ces théories sur les pays qui ont procédé à l'ouverture et à la libéralisation de leurs économies. Contrairement au niveau national, une abondante littérature a été consacrée ces dernières années à l'étude de l'impact du commerce international sur le niveau de l'emploi et des salaires, notamment pour tenter de comprendre la part prise par l'intensification des relations commerciales dans l'accroissement des inégalités et les mutations des économies et des marchés du travail.

Ces études empiriques se réfèrent à des outils de modélisation les plus utilisés dans cet exercice qui sont les modèles input-output et les modèles d'équilibre général calculables. Dans la suite de cette section nous présentons quelques études de cas pour montrer leur capacité à capter ces évaluations.

Intitulé de l'étude sur le cas du Brésil : « Trade Liberalisation and Wages in Developing Countries »

En adoptant une approche économétrique, Jorge et al (2004) ont évalué l'impact de l'ouverture sur les inégalités des salaires et l'emploi au Brésil. Après la libéralisation du commerce, et sous l'effet de la concurrence dans les industries destinées à l'export, les salaires réels ont baissé de façon substantielle dans le secteur du commerce. Les salaires ont également été abaissés dans les secteurs dont les produits ne font pas matière à échange international, cela résulte soit d'un certain degré d'externalité, soit sous l'effet d'autres changements comme la privatisation ou la déréglementation qui ont eu lieu plus tard dans les années 1990.

En plus, l'ouverture croissante a eu des effets différenciés à la fois sur les niveaux d'éducation mais aussi sur les secteurs concernés. A travers l'ensemble de l'économie, les rendements marginaux de l'éducation étaient plus faibles dans la période post-libéralisation que celle de la période antérieure à la libéralisation, à l'exception des travailleurs avec des études collégiales pour lesquels le rendement marginal a augmenté. L'ouverture croissante des échanges a été associée à des salaires plus bas, mais l'impact, à la baisse de l'ouverture sur les salaires, a été négligeable dans les deux niveaux d'éducation les plus élevés mais plutôt négatif pour l'éducation des groupes de niveau inférieur.

Intitulé de l'étude sur le cas de la Malaisie « Factor Intensity of Trade: Malaysia's Labour Skills in Manufacturing Trade Flows »

En utilisant le modèle Input-output et en introduisant un indice qui mesure l'intensité des échanges en compétences, Rashid et Bashir (2000) ont examiné les effets du commerce, de la technologie et de la productivité du travail sur la demande de travail qualifié et non qualifié. Ils ont montré combien les différentes catégories de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée du pays sont utilisées pour produire les exportations. L'idée est que la production et l'emploi sont affectés par le changement des flux commerciaux dont l'effet varie selon les industries.

Les exportations malaysiennes peuvent devenir plus compétitives par l'augmentation de la productivité du travail tout en augmentant le stock du capital dans l'économie, notamment dans le secteur orienté vers l'exportation. La proportion des travailleurs qualifiés professionnels et

techniques doit être élevée. L'objectif consiste à ce que la contenance des exportations du pays en capital humain devrait au moins égaler celle des importations. D'autre part, la composition des exportations devrait être diversifiée de façon à ce qu'elles contiennent de moins en moins d'habillements et de machinerie électrique, dont la contenance en termes de main d'œuvre qualifiée est relativement moins consistante.

Ce schéma montre comment le commerce a orienté l'emploi vers une production plus intensive en main-d'œuvre plus qualifiée au détriment de celle en main-d'œuvre non qualifiée. Cela s'enregistre dans la lignée de la tendance générale de l'économie dont l'orientation se dirige vers une économie à forte intensité en connaissance et en capital. L'utilisation de plus en plus amplifiée des technologies de l'information et de la communication dans les processus de production et de services est d'autant plus caractéristique de l'environnement économique mondial. Toute l'attention est concentrée sur la technologie et l'emploi d'une main-d'œuvre dotée d'une éducation supérieure et d'une formation professionnelle.

Intitulé de l'étude sur le cas de l'Afrique du Sud « Poverty and Inequality Impacts of Trade Policy Reforms in South Africa »

L'étude qui a été réalisée par Mabugu et Chitiga (2007) sur l'Afrique du Sud, caractérisée par une importante libéralisation commerciale, a révélé que la protection moyenne a baissé, tandis que l'ouverture a augmenté. Les niveaux de pauvreté ont également augmenté. Cette étude a analysé les effets à court et à long terme de la libéralisation du commerce à l'aide d'une approche d'équilibre général calculable dynamique. La libéralisation du commerce a été simulée par un retrait complet de tous les droits de douane sur les biens et services importés, et par une combinaison de l'élimination des tarifs et une augmentation de la productivité totale des facteurs. En termes de résultat, l'investigation a montré qu'à court terme la suppression des droits de douane sur les importations a des effets négatifs sur le bien-être et la réduction de la pauvreté, mais à long terme ces effets deviennent positifs en raison des effets d'accumulation. Une simulation de l'élimination des tarifs associée à une augmentation de la productivité totale des facteurs implique des effets à court et long termes positifs en termes de bien-être et de réduction de la pauvreté. En terme sectoriel, le résultat de la réforme sont différents dans la mesure où le secteur minier (orienté vers l'exportation) reste le grand bénéficiaire alors que le secteur textile (taux initial le plus élevé de droits de douane) reste le plus grand perdant

IV- Développements à analyser concernant l'impact du commerce international sur l'emploi

Les approches d'analyse de la situation du marché de travail et des objectifs stratégiques de la politique commerciale du Maroc laissent présager une orientation de plus en plus affirmée vers la dynamisation des secteurs créateurs d'emplois de qualité.

Les diagnostics menés dans le cadre de cette revue des études démontrent que les approches des effets du commerce extérieur sur l'emploi diffèrent d'une étude à l'autre et les résultats tirés demeurent très mitigés et dépendent d'une panoplie de variables et facteurs structurels liés à l'environnement économique et institutionnel.

1. Les différentes approches quantitatives mobilisées

L'approche quantitative mobilise généralement trois approches pour quantifier l'impact du commerce extérieur sur l'emploi : Les modèles d'équilibre général, les modèles input-output et les régressions économétriques.

- Les modèles d'équilibre général calculables

L'approche d'équilibre général calculable (EGC) reste la plus appropriée pour analyser l'interaction entre commerce et emploi. Cette spécification est motivée par sa capacité à intégrer les caractéristiques et les spécificités du commerce extérieur. Ces modèles sont aussi les plus appropriés pour évaluer l'impact du commerce extérieur sur l'emploi informel qui pèse lourdement comme la dernière enquête menée sur ce secteur. La qualité et la disponibilité de données désagrégées restent parmi les conditions pour l'utilisation de ce genre de modèle.

La multiplicité des sources de données et les incohérences liées à ces différentes sources (différences dans les approches et les concepts définitions utilisées) risquent de limiter l'apport de ces modèles. Cependant, malgré leurs avantages, ces modèles heurtent à plusieurs limites en termes d'identification et d'estimation à savoir :

- limitation à prédire les gains tirés du commerce. Le niveau d'agrégation souvent utilisé rendant difficile de déterminer où, quand et pour qui les gains ou pertes d'emploi ont lieu ;
- manque de l'hégémonie régionale et les autres formes de rigidités locales ;
- négligence des aspects liés à la gouvernance, aux problèmes d'asymétrie d'information, aux questions de coordination et des coûts d'ajustement.

- Les modèles input-output

Ces modèles offrent la possibilité de capter le contenu des exportations en emploi. Cette spécification entrée-sortie repose sur les principes de l'analyse multisectorielle et tient explicitement compte de l'interdépendance générale de tous les secteurs économiques. La méthode consiste à calculer le nombre d'emplois contenu dans la production d'un bien. Cette approche exige l'utilisation du tableau entrée-Sortie (TES) ou matrice input-output pour calculer les emplois directs et des emplois indirects. Le tableau entrées-sorties donne une désagrégation des différentes interactions entre les secteurs de production. Il s'agit d'un tableau à double entrée qui affiche en lignes les utilisations de produits intermédiaires et finaux, et dans

les colonnes de la structure des coûts de production des activités. Malgré leurs avantages ces modèles heurtent aussi à plusieurs limites à savoir :

- l'application d'une analyse d'équilibre général partiel à un problème d'équilibre général ;
- l'ignorance des facteurs liés au comportement des acteurs. L'approche est alors statique, dans la mesure où elle utilise des coefficients fixes et moyens. Ces coefficients ne prennent pas toujours en compte les améliorations technologiques, la substitution des importations et les changements dans les modes de consommation ou les variations des prix relatifs au fil du temps. L'approche ignore également les économies d'échelles ;
- l'hypothèse d'homogénéité retenue est appelée à être relâchée dans la mesure où elle considère que les différentes activités au sein d'un secteur donné sont considérées comme équivalentes en termes de consommation de biens et services ainsi qu'en termes d'utilisation ultérieure de leur production.

- ***Les approches économétriques***

Selon le niveau d'agrégation des données utilisées plusieurs spécifications économétriques sont souvent testées. Une typologie régression est mobilisée à un niveau macro-économique en utilisant des données agrégées. Une deuxième classe est retenue au niveau micro-économique. Une autre typologie mobilise des données des entreprises pour déterminer comment les entreprises s'ajustent aux nouvelles données économiques, suite à la libéralisation commerciale. Ces approches se sont intéressées à l'ajustement de l'emploi et des salaires au niveau des entreprises suite à un programme de libéralisation commerciale. L'apport de ces modèles reste tributaire à la qualité des données mobilisées

2. Les prolongements des approches quantitatives

Les approches qualitatives, comment complément des approches quantitatives, se basent sur une analyse des contraintes des pays pour tirer profit de l'ouverture. Parmi ces approches on peut citer :

- l'approche STED (Skills for Trade and Economic Diversification) utilisée par le BIT et qui insiste sur les liens entre la politique d'ouverture et la politique de développement de compétences. Elle vise à intégrer les stratégies de développement des compétences dans les stratégies de développement sectoriel afin d'élargir les possibilités de création d'emplois décents dans les secteurs d'exportation prioritaires
- l'approche des chaînes de valeur internationales qui met l'accent sur l'importance des stratégies de positionnement, elle aussi utilisée par le BIT¹⁹.

¹⁹ Il convient de noter qu'au niveau national, il n'y a pas eu d'études qualitatives ayant traité les effets du commerce international sur l'emploi au Maroc.

3. Le choix des secteurs porteurs

Le choix du secteur, devrait se faire avec l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes au niveau du secteur (gouvernement, employeurs, travailleurs, institutions d'éducation et de formation, etc.) avec une prise en considération du potentiel de développement du secteur et son avantage concurrentiel. D'autres critères émergent de cette analyse, et plus spécifiquement des emplois qualifiés et leurs effets sur toute l'économie notamment l'emploi direct dans le secteur, l'emploi indirect dans la chaîne d'approvisionnement du secteur, l'emploi induit résultant des dépenses de consommation par ceux qui sont employés directement et indirectement, la recherche de synergies et la cohérence avec des politiques publiques (Emploi, IDE, compétitivité, chaînes de valeur).

L'analyse structurelle des secteurs exportateurs au Maroc révèle que certains secteurs se sont inscrits dans une amélioration caractérisée par un processus engagé dans la transformation structurelle à la faveur de l'émergence de nouvelles branches exportatrices, pour une amélioration du contenu technologique et de la concurrence qualitative, ainsi que pour une diversification spatiale, notamment, vers les pays d'Afrique et d'Amérique.

Certains secteurs industriels ont démontré un plus grand dynamisme que d'autres comme le démontre le tableau ci-dessous élaboré sur la base d'une grille d'appréciation appliquée pour faciliter le choix des secteurs qui sera retenu pour les besoins de l'analyse d'impact.

Tableau : Principaux secteurs industriels exportateurs

Secteur	Automobile	Aéronautique	Offshoring	Industrie agroalimentaire	Textile-habillement
Perspective de développement en termes de Chiffre d'Affaires	Augmentation	Augmentation	Augmentation	Stagnation	Baisse
Potentiel de plus d'emplois qualifié	Elevé	Assez Elevé	Assez élevé	Assez élevé	Moyen
Recherche de synergies	Elevée	Assez élevée	Assez élevée	Assez élevée	Assez élevée
Cohérence Politique (Emploi, IDE, compétitivité, chaînes de valeur.	Parfaite	Parfaite	Parfaite	Parfaite	Parfaite

Il convient de noter que suite à la dynamique de certains secteurs, la structure des exportations marocaines a connu une modification significative en faveur des branches industrielles émergentes à forte valeur ajoutée à savoir : le secteur automobile, l'aéronautique, l'offshoring, l'électronique et électrique..., au moment où d'autres secteurs dits traditionnels ont vu leur valeur en un net recul (vêtements et agro-alimentaires).

Cette transformation s'explique par l'orientation de l'industrie marocaine vers les nouveaux métiers mondiaux, générant une hausse des exportations avec l'émergence de nouveaux produits tels que les voitures de tourisme et les aéronefs et matériel connexe, dont les exportations ont atteint respectivement 9,6% et 1,6% des ventes totales du Maroc.

En effet, l'analyse de la dynamique des exportations marocaines montre que les produits champions, produits dynamiques caractérisés à la fois par une forte croissance du commerce international et des gains de parts de marché pour le Maroc, représentent 40,2% des exportations totales marocaines, en moyenne, entre 2010 et 2014. Ils sont constitués principalement de véhicules automobiles, dont le positionnement en premier place avant les phosphates a profité également d'une forte croissance de la demande mondiale au cours de la même période.

L'apport des différentes stratégies en matière de création d'emploi qualifié est, certes, palpable dans le secteur de l'industrie, néanmoins des défis majeurs restent à relever, notamment, en termes de montée en gamme de valeur, de valorisation des produits, de formation et de logistique, et ce pour une meilleure optimisation des efforts consentis par les pouvoirs publics. L'enjeu est de faire face aux risques liés à la recrudescence de la concurrence, autant sur le marché intérieur qu'extérieur.

4. Mesures d'accompagnement et perspectives potentielles

La stratégie d'accompagnement de cette dynamique sectorielle s'est focalisée sur l'instauration d'une panoplie d'écosystèmes industriels.

A la lumière de ces écosystèmes, l'industrie est susceptible d'être érigée en une véritable locomotive de l'économie marocaine compte tenu de ses effets d'entraînement sur les autres activités, de sa contribution de plus en plus efficace à l'attraction des IDE, et de l'effort apporté à l'export et à la création d'emplois qualifiés.

Dans ce sens, les tendances prometteuses de ce secteur en termes d'exportations et de créations d'emplois mériteraient une analyse approfondie en vue d'une meilleure optique du positionnement du Maroc au niveau de la chaîne de valeur de l'industrie et une large définition des contours d'une stratégie proactive susceptible de se traduire par une véritable montée en gamme et une contribution durable de la promotion de l'emploi.

L'essor des secteurs exportateurs marocains, qui se traduit par des performances remarquables des métiers mondiaux en termes de contribution aux exportations et de création d'emplois, nécessite l'instauration de mesures d'accompagnement adaptées et évolutives pour une meilleure exploitation des potentialités qui s'offrent au Maroc dans le cadre de la restructuration de la chaîne industrielle au niveau mondial :

- Financement et encouragement des activités de recherche et développement en vue d'assurer un transfert progressif et efficace de l'expertise et de la technologie et pour anticiper l'évolution des exigences des secteurs en termes d'innovation et de compétitivité ;

- Prospection et conquête de nouveaux marchés à l'export, notamment au niveau de l'Afrique subsaharienne, qui pourraient offrir de nouveaux champs de vision au développement des secteurs potentiels de l'industrie marocaine ;
- Soutien aux entreprises nationales par une mise en place du principe du contenu ou de l'approvisionnement locale destinés aux investisseurs étrangers installés au Maroc afin d'améliorer le taux d'intégration locale et de renforcer la connexion au réseau de *sourcing* du secteur industriel ;
- Amélioration en permanence de l'infrastructure industrielle déjà réalisée à savoir, les Plateformes Industrielles Intégrées (P2I) pour accueillir d'autres investisseurs en quête d'offres améliorées d'infrastructures et de services basées sur les meilleurs standards internationaux en termes de qualité, de coûts, et de disponibilité de main d'œuvre qualifiée ;
- Renforcer l'adéquation de la formation aux besoins des industriels exportateurs à travers la mise en œuvre de plans sectoriels de formation précis et diversifiés ;
- Démultiplication des centres de formation spécialisés (*Instituts de formation aux métiers de l'industrie*) pour une réelle satisfaction des besoins spécifiques du secteur en compétences et en main d'œuvre qualifiée (ingénieurs, techniciens, opérateurs managers,...etc.) ;
- Octroi d'incitations fiscales et de subventions à l'investissement et poursuite des efforts de modernisation des infrastructures techniques pour améliorer l'attractivité du Maroc et pour inciter de nouveaux constructeurs internationaux à s'y installer.

Références bibliographiques :

Belghazi S. (1999), « *Impacts des politiques commerciales sur l'emploi dans le secteur marocain de l'habillement* ».

Bottini N. et Gasiorsek M. (2009), « *Trade and job reallocation: evidence for Morocco* », Liuc Papers n. 224, Serie Economia e Impresa, 60, gennaio.

Bureau International du Travail et Organisation Mondiale du Commerce (2007), « *Commerce et emploi : un défi pour la recherche en matière de politiques* » ; **Conférence des**

Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales 2015, « *Document de stratégie nationale pour l'emploi* », présenté et discuté par le comité national sur SNE.

Nations Unies sur le Commerce et le Développement (2013), « *Incidences du commerce sur l'emploi et la réduction de la pauvreté* ».

Internationale Labour Organization (2013), *Etude nationale du projet « Evaluer et gérer les effets du commerce sur l'emploi »*

Internationale Labour Organization, (2013) *Bangladesh country report: trade and employment*

International Labour Office and ILO Office for Indonesia (2013), *Trade and Employment Country Report for Indonesia*,

Jorge Saba Arbach & Andy Dickerson & Francis Green.(2004),«*Trade Liberalisation and Wages in Developing Countries*», *Economic Journal*, Royal Economic Society, vol. 114(493), pages F73-F96, 02.

Laaboudi A., Bouoiyour J. et Tahraoui M. (2010), « *Impact de la libéralisation sur le marché du travail (formel et informel), sur la productivité et sur les revenus : étude comparative Maroc-Tunisie* », programme de recherche FEMISE

Mabugu Ramos et Chitiga Margaret(2007),« *Poverty and Inequality Impacts of Trade Policy Reforms in South Africa*», *MPIA Working Paper No. 2007-19*

Ministère de l'Economie et des Finances (2014), « *La balance en emplois des échanges extérieurs au Maroc* », Direction des Etudes et des Prévisions Financières.

Organisation de coopération et de développement économiques (2013), « *Trade Policy Paper No. 144* ».

Rashid Z.A., Bashir M.S., (2000), «*Factor Intensity of Trade: Malaysia's Labour Skills in Manufacturing Trade Flows*», *Working Paper 4/2000*, Universiti Putra Malaysia.

Annexes :

Annexe 1 : Préférences tarifaires dans le cadre de l'Accord Maroc-UE, 2015

Commerce	Produits agricoles Définition OMC	Produits de la pêche	Produits non agricoles
Importation au Maroc ; produits originaires de l'UE	Droits de douane réduits : moyenne de 16,3% (NPF: 30%). Moyenne des droits non nuls sur les 1 071 lignes non nulles : 39%	Droits de douane réduits : moyenne de 10,6% (NPF : 16,6%)	Franchise totale sauf 141 lignes, moyenne des droits : 0,2%, (NPF : 9,3%) ; moyenne des droits sur les 141 lignes à droit non nul : 17%
Importation dans l'Union européenne de produits originaires du Maroc	Droits de douane réduits et contingents tarifaires : moyenne de 0,4% (NPF : 14,4%). Moyenne des droits sur les 48 lignes à droit non nul : 36%	Franchise totale (NPF : 12,0%)	Franchise totale (NPF : 3,8%)

Annexe 2 : Principaux Accords bilatéraux conclus par le Maroc avec les Pays d'Europe et d'Amérique

	Pays participant s	Type	Date de signature	Date d'entrée en vigueur	Champ d'application	Traitement convenu	Durée et remarques
Accords Bilatéraux	Communautés européennes (27 pays Membres)	Accord d'Association	26/02/1996	01/03/2000	Commerce des biens et des services ; La Coopération financière, économique, sociale et culturelle ; L'Accord sur la libéralisation du commerce des services et de l'établissement et l'Accord sur le règlement des différends sont en cours de négociation.	Pour les produits industriels : Contre un accès libre pour les produits industriels marocains, l'accord prévoit un démantèlement progressif sur 12 ans pour les produits originaires de l'UE, dans le cadre de 3 listes : A- Liste de produits exonérés dès l'entrée en vigueur de l'accord (biens d'équipement); B- Liste de produits dont les droits de douane sont démantelés sur 3 ans à raison de 25 % par an et qui est exonérée depuis le 1^{er} mars 2003 ; (les matières premières, les pièces de rechange et les biens non produits localement). C- Liste de produits à démantèlement long qui a bénéficié d'une période de grâce de 3 ans et qui est soumise à un démantèlement de 10% par an depuis mars 2003. Cette liste concerne essentiellement les marchandises produites localement. Pour les produits agro-industriels : Séparation de l'élément agricole de l'élément industriel et démantèlement progressif de l'élément industriel. Pour les produits agricoles : Au niveau des exportations marocaines, l'accord prévoit des exonérations des droits de douane avec ou sans limite contingentaire ou avec des quantités de référence. Concernant les produits agricoles de l'UE, le Maroc accorde des réductions de droits de douane dans la limite de contingents.	illimitée A

	Pays participant s	Type	Date de signature	Date d'entrée en vigueur	Champ d'application	Traitement convenu	Durée et remarques
Accords Bilatéraux	Association Européenne de Libre Echange (AELE) (4 pays Membres)	Accord de libre échange	19/06/1997	01/03/2000	Commerce des biens	Pour les produits industriels : Contre un accès libre immédiat pour les produits industriels marocains, l'accord prévoit un démantèlement progressif sur 12 ans à l'image du schéma UE ; Pour les produits agricoles : Contrairement à l'UE, l'AELE ne dispose pas d'une Politique Agricole Commune. Ainsi, des concessions ont été échangées avec chacun des pays Membres. L'accord permet le cumul Pan-Euro-méditerranéen de l'origine. Lors du Comité consultatif de 2007, l'AELE et le Maroc se sont accordés sur une libéralisation plus poussée du commerce des marchandises, et sur le lancement de négociations sur les services.	illimitée A
	Turquie	Accord de libre échange	07/04/2004	01/01/2006	Commerce des biens	Pour les produits industriels : Contre un accès libre immédiat pour les produits industriels marocains, le Maroc éliminera tous les droits de douane et taxes d'effet équivalent qui ne sont pas repris dans les listes annexées au Protocole I, dès l'entrée en vigueur. Pour le reste des produits, il est prévu ce qui suit : A- Une liste 1 : démantèlement annuel de 10% sur 10 ans à partir de la date d'entrée en vigueur ; B- Une liste 2 : démantèlement annuel de 3% sur 3 ans à partir de la date d'entrée en vigueur et de 15% sur 6 ans à partir de la 4^{ème} année ; C- Une liste 3 : relative aux produits usagés mais dont les dispositions seront réexaminées lors du Comité Mixte. Pour les produits agricoles : échange de concessions dont les listes ont été annexées au Protocole II. Les deux parties se sont convenues d'améliorer progressivement ces concessions.	illimitée A
	Processus Euromed	Accord de libre échange	28/11/1995	-	Tous les secteurs de l'activité économique	Création d'un espace euro-méditerranéen de libre-échange à l'horizon 2012	illimitée
	Etats-Unis	Accord de libre échange	15/06/2004	01/01/2006	Tous les secteurs de l'activité économique	En matière de commerce des biens, cet Accord prévoit : ❖ Pour les produits industriels et agricoles : Contre un accès libre et immédiat à la quasi-totalité des produits industriels marocains et des produits de la pêche (98%), l'Accord prévoit une exonération des droits de douane à l'entrée en vigueur de l'Accord pour 58 % des positions tarifaires américaines. Le reste sera démantelé sur une période de 9 ans pour les produits industriels et une période allant jusqu'à 25 ans pour les produits agricoles. ❖ Pour les produits textiles : 3 listes symétriques : - Une liste exonérée dès l'entrée en vigueur de l'Accord - Une liste de 43 produits exonérés dans la limite d'un contingent (+25% sur 5 ans) ; - Le reste des produits sera démantelé d'une manière symétrique sur 6 ans.	illimitée A
						En matière de commerce des services : Dans le cadre de cet Accord, le Maroc a pris des réserves pour certains secteurs lui garantissant notamment : ■ La sauvegarde des monopoles existants (l'Office Chérifien des phosphates, l'Office National d'Electricité, l'Office National de l'Eau Potable, l'Office National des Chemins de	

	Pays participant s	Type	Date de signat ure	Date d'entrée en vigueur	Champ d'application	Traitement convenu	Durée et remarq ues
						Fer, l'Office de Développement et d'Exploitation des Ports, les Services Postaux); ▪ La limitation de l'accès au marché pour certains secteurs sensibles tels que les services miniers, audio-visuels, de transport routier et maritime et de distribution ; ▪ L'octroi de la priorité aux nationaux pour certaines professions telles que les services juridiques, comptables, d'architecture, médicaux, d'éducation et de tourisme ; ▪ Parallèlement, le Maroc a fait des réserves générales concernant certains secteurs sensibles lui permettant d'exercer son pouvoir de régulation, notamment les services sociaux (Santé et Education publiques, Assurances et Prévoyances), culturels et de communications. S'agissant de l'accès au marché américain, l'offre est en général libérale, la liste des réserves étant limitée et concerne notamment l'énergie atomique, les mines, les transports, les télécommunications, les services sociaux et les affaires des minorités.	

Source : MCE ; ADII, élaboration auteurs

Annexe 3 : Articulation entre politique commerciale et stratégies sectorielles



Source : MCE

Annexe 4 : Principaux points de discussion du comité consultatif réuni le 15 décembre 2016

Le comité national consultatif du projet « **Renforcement l'impact du Commerce International sur l'Emploi au Maroc** » a tenu sa première réunion le 15 décembre 2016 en présence des partenaires du Bureau international du Travail (BIT), à savoir : les Départements de l'emploi et du commerce extérieur et les membres du comité dont la liste est jointe **en annexe 5**.

L'ordre du jour de la réunion s'est articulé autour de trois points :

- Présentation du projet dans sa globalité ;
- Présentation des conclusions de l'étude intitulée : « Revue des principaux travaux réalisés pour mesurer l'impact du commerce international sur l'emploi » ;
- Perspectives du projet susmentionné et actions futures.

Après l'accueil des membres du comité par le directeur de l'Observatoire de l'emploi (Représentant le Ministère de l'Emploi) et la présentation des grandes lignes du projet prononcée par la coordinatrice du projet BIT à Rabat, la parole a été donnée aux experts pour présenter les principales conclusions de l'étude réalisée à cet effet (voir la présentation de l'étude élaborée **en annexe 2**).

Il a été précisé que cette étude constitue une première phase dans le cadre du projet qui englobe d'autres actions : étude d'impact et ateliers de formation sur la problématique du commerce et de l'emploi.

Les principales remarques formulées par les membres du comité ont porté sur :

- La nécessité de faire allusion à la croissance dans le cadre de l'étude ;
- Les références bibliographiques sur les études analysées devraient apparaître sur la présentation ;
- L'effet du déficit commercial et son impact sur la perte d'emploi au Maroc ;
- La présentation de la structure des exportations par famille de produits phares ;
- L'analyse d'autres aspects comme le taux de change et la parité qui peuvent avoir un impact soit direct soit indirect sur la création de l'emploi ;
- La question des accords de libre-échange et leur impact sur le creusement du déficit commercial et par conséquent sur la problématique de l'emploi ;
- La compétitivité des secteurs exportateurs doit être mise en avant certes mais aussi les secteurs qui se sont caractérisés durant les années 90 par une dynamique de création d'emploi et aujourd'hui souffrent de perte d'emploi (textile et habillement).

D'autres intervenants ont mis l'accent sur l'importance de la thématique du commerce extérieur sur l'emploi tout en soulignant sa complexité vue la transversalité des deux aspects (emploi et commerce international) ce qui rend la mesure de la causalité difficile à démontrer.

Réagissant à ces remarques, les experts du BIT ont précisé que l'étude répond à des termes de références précis à savoir :

- Analyse des tendances du marché du travail et celles des échanges commerciaux ;
- Analyse des approches méthodologiques mobilisées ;
- Exposer des mesures d'accompagnement.

Il a indiqué que plusieurs remarques avancées par les membres du comité comme la croissance, les accords de libre-échange et le déficit chronique du commerce extérieur ont été prises en charge dans le cadre du rapport détaillé de l'étude. D'autres remarques qui convergent avec les termes de références de l'étude seront intégrées au niveau du rapport final.

Aussi, les travaux ayant traité l'impact de la croissance sur l'emploi ont été analysées compte tenu de la relation étroite qui existe entre ces deux agrégats comme le démontrent les références bibliographiques des études indiquées dans le rapport de l'étude.

Il a été indiqué que l'objectif ultime de l'étude est de faciliter aux membres du comité consultatif le choix de l'approche méthodologique à mobiliser et le secteur à retenir.

Parmi les approches exposées figurent le MEGC, l'approche input-output et les régressions économétriques.

Les experts ont présenté également les secteurs exportateurs avec un fort potentiel en termes de croissance du chiffre d'affaires, de création d'emplois et de synergies avec des politiques sectorielles à savoir :

- l'automobile ;
- l'aéronautique ;
- l'offshoring ;
- l'agroalimentaire ;
- le textile habillement.

Il ressort du débat, que le choix du secteur doit privilégier plutôt les secteurs dynamiques en termes de création d'emploi qualifié et stable et du potentiel de croissance du chiffre d'affaires à l'export.

Sur ce point, la coordinatrice du projet BIT a annoncé la tenue d'un atelier technique en mois de janvier qui permettra l'utilisation des outils scientifiques qui faciliteront aux membres du comité le choix d'un secteur et de l'approche méthodologique appropriée qu'il convient de mobiliser afin de mener l'étude d'impact.

Au terme de la réunion, les participants se sont félicités de l'importance de mener les concertations en comité technique et de la nécessité d'échanger en permanence sur l'évolution du projet des mesures prises par chaque institution représentée en comité en rapport avec la thématique du projet.